

2017

bilan « investissement responsable »

Rapport prévu dans le cadre
de l'article 173.6 de la loi relative
à la transition énergétique
pour la croissance verte

GRUPE



Caisse
des Dépôts

Sommaire

AVANT-PROPOS.....	2
Des principes fondés sur la création de valeur à long terme	3
Gouvernance des démarches d'investisseurs responsables	5
Un déploiement approfondi en 2017	6
Transparence et contribution à la diffusion de bonnes pratiques.....	8
Focus sur la gestion d'un enjeu transversal : le changement climatique	16
ACTIONS COTÉES.....	20
Actions cotées détenues en direct	20
Gestion déléguée.....	28
OBLIGATIONS.....	31
Obligations souveraines et publiques.....	31
Obligations d'entreprises – détention directe	33
Obligations d'entreprises – détention indirecte.....	35
Actifs monétaires	36
CAPITAL INVESTISSEMENT	38
INFRASTRUCTURES	45
IMMOBILIER.....	48
FORÊTS	53
SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE (SEM).....	56
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS).....	57
ANNEXES.....	59
Annexe 1 : Principes pour l'Investissement Responsable	59
Annexe 2 : Charte des investisseurs publics français en faveur du climat.....	59
Annexe 3 : Les recommandations de la TCFD.....	60
Annexe 4 : Table de correspondance	60

AVANT-PROPOS

La démarche d'investisseur responsable s'inscrit au cœur de la raison d'être de la Caisse des Dépôts définie par la loi française comme « *Groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays* ».

En cohérence avec cette mission, le Groupe applique dans ses activités une conception élargie de la création de **valeur à long terme**, incluant non seulement la **valeur financière** de ses investissements mais aussi leur **valeur sociétale**.

Le groupe Caisse des Dépôts a la conviction, désormais partagée par un nombre croissant d'acteurs financiers, que l'investissement responsable améliore la gestion de ses portefeuilles en contribuant à une compréhension enrichie de ses investissements. La Caisse des Dépôts inscrit sa démarche d'investisseur responsable dans une dynamique **d'approfondissement continu**, partagée avec ses filiales et participations stratégiques œuvrant dans le secteur financier telles que Bpifrance, CDC International Capital, CNP Assurances, et la Société Forestière.



Témoignant de la mise en œuvre opérationnelle de sa devise, « *Foi Publique* », cette stratégie contribue à la **confiance** que lui portent ses clients et ses partenaires.

Le Groupe rend compte, dans son rapport d'activité et de développement durable ainsi qu'à travers son site internet, de sa politique d'investissement responsable. Le détail de cette politique, de ses évolutions et de sa mise en œuvre est présenté dans ce rapport répondant aux exigences de transparence définies par la loi française relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV)¹. Ce bilan s'inscrit également dans l'esprit des recommandations de la *Task Force on Climate-related Disclosures* du Conseil de stabilité financière du G20 sur le reporting financier des risques liés au changement climatique.



[Page reporting du Groupe](#)



[Site internet du Groupe](#)

¹ La loi TECV, publiée au *Journal officiel* du 18 août 2015, vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement. Elle instaure, pour les investisseurs institutionnels, des obligations d'information sur leur gestion des risques liés au climat, et plus largement sur l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans leur politique d'investissement.

Des principes fondés sur la création de valeur à long terme

Le groupe Caisse des Dépôts s'est doté de politiques financières publiques, communes à l'ensemble de ses métiers d'investissement. Ces politiques précisent les trois principes complémentaires qui permettent de traduire sa vision en actes concrets dans les processus d'investissement :

1. L'**analyse** et la prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux, et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et de gestion.
2. Le **suivi** engagé des investissements, c'est-à-dire le dialogue avec le management des sociétés et le vote en assemblée générale pour y promouvoir de bonnes pratiques ESG.
3. L'**exclusion** des portefeuilles des actifs dont les activités ou la gestion ne répondent pas aux principes fondamentaux contenus dans les traités et conventions ratifiés par la France.

Cette politique, validée dès 2012 par la Commission de surveillance et le comité de direction du Groupe, a vocation à couvrir tous ses métiers d'investissement et toutes les classes d'actifs détenues.



Principes et doctrine d'investissement responsable

Politique d'exclusion

Le groupe Caisse des Dépôts s'emploie à éviter les investissements dans des juridictions et secteurs exposés du point de vue des traités internationaux ratifiés par la France. Cette politique d'exclusion s'applique à tous les actifs gérés en direct et s'étend progressivement à la gestion indirecte (fonds de capital investissement, fonds indiciels, etc.).

Exclusions normatives

- Etats et territoires non coopératifs
- Juridictions à haut risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme

Exclusions sectorielles


- Mines antipersonnel et bombes à sous-munitions
- Tabac (Caisse des Dépôts et Bpifrance)
- Charbon thermique :
 - Caisse des Dépôts et Bpifrance : tout titre d'une société dont plus de 20 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique
 - CNP Assurances : tout titre d'une société dont le chiffre d'affaires est lié à plus de 25 % (titres détenus) / à plus de 15 % (titres nouvellement acquis) au charbon thermique

Engagement actionnarial

Le groupe Caisse des Dépôts accompagne le développement des entreprises dont il est actionnaire sur le long terme, et suit activement ou participe à la gouvernance des sociétés financées. Cet engagement actionnarial s'exerce par des rencontres régulières avec le management des entreprises cotées, au cours desquelles la Caisse des Dépôts cherche systématiquement à évoquer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) qu'elle juge les plus matériels pour la société. Pour les entreprises non cotées principalement, le dialogue est mené au sein des instances de gouvernance (Bpifrance), et par enquêtes ESG annuelles auprès des entreprises, menées directement ou via les sociétés de gestion.

Au fil des ans, certains enjeux prioritaires pour l'ensemble des portefeuilles ont fait l'objet d'approfondissements traduits dans des doctrines, également publiques :

- Des **principes de gouvernance** : la performance et l'attractivité de chaque entité dans laquelle la Caisse des Dépôts et/ou ses filiales et participations stratégiques investissent dépendent directement de la robustesse de ses organes de gouvernance ainsi que de la qualité des règles et des pratiques de gouvernement d'entreprise que la société met en place ;
- Des **principes d'exclusion** des investissements dans les pays et territoires contribuant à la fraude financière : la Caisse des Dépôts ainsi que ses filiales et participations stratégiques s'emploient à prévenir les risques financiers, juridiques et de réputation qui découleraient d'investissements au sein de juridictions reconnues comme faiblement réglementées, non transparentes ou non coopératives en matière de fraude fiscale, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ;
- Des engagements pour concourir à la gestion de la crise climatique : le Groupe a rendu publics des **engagements climatiques** dans le contexte de la préparation de la COP21² ; en 2016 et 2017, il a poursuivi sa démarche transversale pour adopter une « feuille de route 2 °C » contribuant à son alignement sur les ambitions de l'Accord de Paris sur le climat.



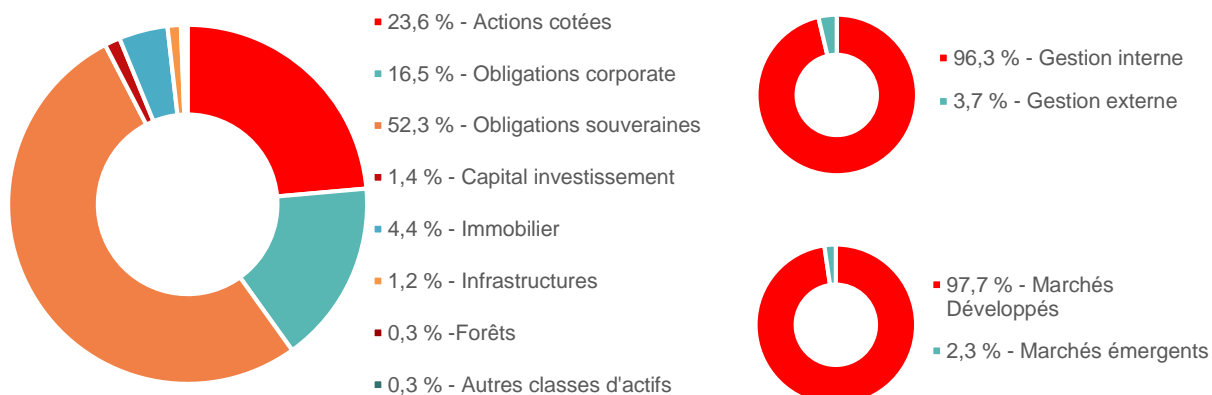
Principes généraux sur le gouvernement des entreprises cotées
Principes d'exclusion des investissements dans les pays et territoires contribuant à la fraude financière
Politique « climat » du Groupe

Chaque entité du Groupe décline cette politique selon son objet social, le mode de gestion de ses portefeuilles et les différentes classes d'actifs qu'elle gère. La formalisation de méthodologies d'analyse et d'intégration pertinentes aux décisions de gestion est en effet très liée aux spécificités des différents types d'investissement effectués.

Investissements de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts investit dans des actifs diversifiés, majoritairement placés sur les marchés développés :

Données au 31/12/2017 - Ces encours n'intègrent ni les encours d'investissement des filiales et participations stratégiques ni les encours de prêts.



² Conférence de Paris de 2015 sur les changements climatiques ayant donné lieu à l'Accord universel de Paris sur le climat. L'ambition principale de cet accord, signé par 196 pays, est de contenir d'ici à 2100 le réchauffement climatique « bien en dessous de 2 °C ».

PROFILS D'INVESTISSEURS RESPONSABLES

La Caisse des Dépôts est un investisseur institutionnel, qui gère des portefeuilles de placement (actions cotées et non cotées, obligations, immobilier, actifs monétaires, forêts), pour son compte propre et des mandats de gestion de l'épargne règlementée qui lui sont confiés, dans une optique de long terme, pour l'essentiel en gestion directe et active. Parallèlement, dans sa mission de Banque des Territoires, elle investit, principalement sous forme minoritaire, dans des actifs et sociétés qui contribuent au développement des territoires : immobilier, infrastructures, sociétés d'économie mixte, entreprises de l'économie sociale et solidaire. Sa démarche d'investisseur responsable est pour l'essentiel, directement mise en œuvre par ses équipes internes d'investissement.

CNP Assurances délègue la gestion de ses portefeuilles d'actifs détenus en direct, et la recherche ISR (investissement socialement responsable) associée à Ostrum AM ainsi qu'à La Banque Postale AM, toutes deux fortement engagées dans l'ISR.

Bpifrance, dans sa mission de financement des entreprises françaises, prend des participations minoritaires, directement et en fonds de fonds, dans des entreprises de toutes tailles. Sa démarche d'ISR vise principalement à encourager les entreprises à développer une politique de responsabilité sociale d'entreprise (RSE) adaptée à leur stade de développement.

CDC International Capital est une société de gestion dédiée aux co-investissements directs en partenariat avec les fonds souverains et les grands investisseurs institutionnels internationaux, qu'elle accompagne dans leurs investissements en France, principalement dans des entreprises françaises non cotées.

La Société Forestière est une société de gestion d'actifs forestiers privés qui propose à ses clients une gestion durable de leur patrimoine.

Gouvernance des démarches d'investisseurs responsables

Le déploiement de la politique d'investissement responsable du Groupe est contrôlé par les instances de gouvernance de ce dernier, dans le cadre de son pilotage stratégique. Il est également suivi par les métiers opérationnels qui sont fédérés, aux côtés d'expertises ESG, dans le cadre d'une instance d'information et de coordination, « le réseau des investisseurs responsables ».

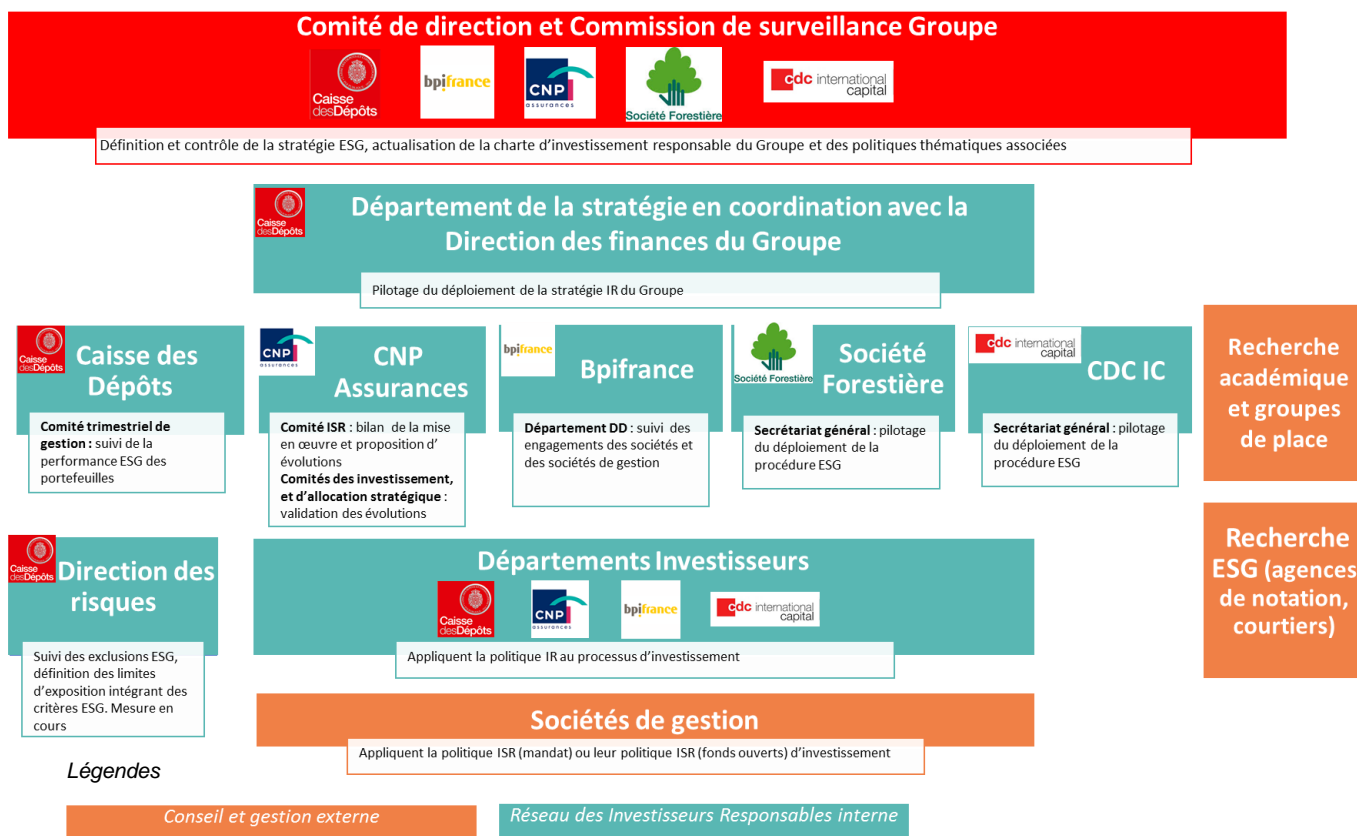
Les objectifs stratégiques annuels des entités en matière d'investissement responsable se reflètent dans les objectifs assignés aux managers et, le cas échéant, aux équipes. La Caisse des Dépôts définit ainsi des objectifs collectifs et individuels à l'ensemble de ses gérants.

Une politique de formation consacrée à la finance responsable a été déployée. À titre d'exemple, au cours de l'année 2017, 300 administrateurs représentant la Caisse des Dépôts et Bpifrance aux conseils d'entreprises dont elles sont actionnaires, ont suivi le programme digital élaboré par Novethic³,

³ Media en ligne du développement durable, **novethic** labélise des produits financiers d'après des critères ESG.

filiale de la Caisse des Dépôts, sur la transition écologique et énergétique (TEE). L'équipe de CDC International Capital a par ailleurs participé à des séminaires dédiés, et les gérants des portefeuilles de taux de la Caisse des Dépôts ont été formés aux obligations vertes.

Gouvernance de la démarche d'investissement responsable du Groupe



Un déploiement approfondi en 2017

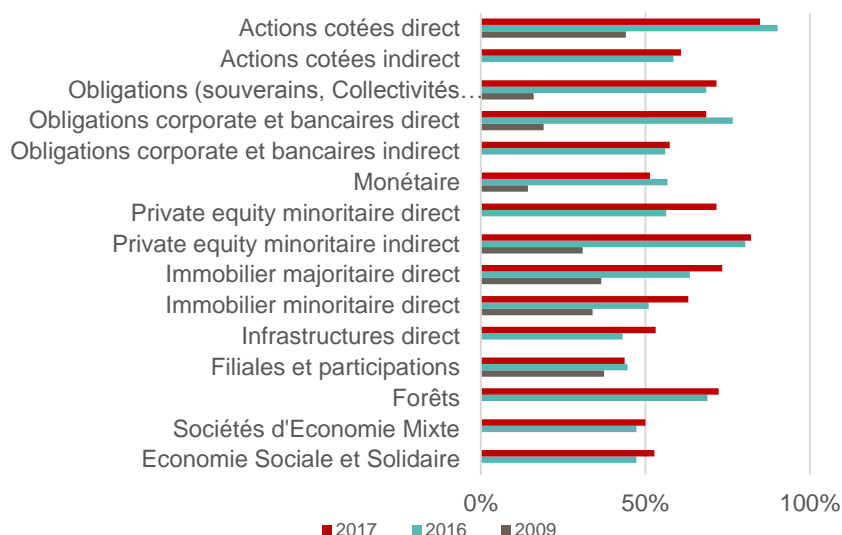
La Caisse des Dépôts mesure, année après année, le déploiement de sa politique d'investissement responsable. Elle s'est dotée d'un indicateur qui lui permet de suivre la mise en œuvre, par toutes ses équipes d'investissement, des processus opérationnels qui sous-tendent cette politique, tels que la collecte et l'analyse ESG, l'intégration ESG dans les décisions de gestion, l'engagement actionnarial sur les faiblesses ESG identifiées, mais aussi la formation des équipes et l'intégration de critères ESG dans le calcul des rémunérations variables des équipes.

En 2017, des progrès notables ont été observés pour la gestion indirecte et pour les métiers d'investissement de la future Banque des Territoires. Le résultat particulier obtenu sur la classe d'actifs obligations d'entreprise est la conséquence d'une redéfinition technique du périmètre pris en compte pour l'évaluation. L'année 2018 permettra de consolider les efforts engagés sur ces métiers, tout en poursuivant la mise en œuvre des processus ESG sur les autres activités.



Communiqué de presse pour le lancement de la Banque des Territoires

Evolution 2009-2017 de l'indicateur de déploiement de la Charte d'investissement responsable du Groupe



Evaluations PRI⁴ reçues sur le volet « Stratégie & Gouvernance » en 2017

Caisse des Dépôts	CNP Assurances	Bpifrance	CDC International Capital
A+	A	A	B

LES METIERS DE GESTION DE LA CAISSE DES DEPOTS RECOMPENSES EN 2017

Prix « **Meilleure initiative en faveur du financement de la transition énergétique** » dans le cadre des prix Couronnes décernés aux investisseurs institutionnels français par Instit Invest.

Intégration de la **Bretton Woods II Leaders List** des 25 investisseurs les plus responsables au monde, établie par l'organisation non gouvernementale (ONG) *New America*.

Classement parmi les **Climate Leaders** d'après l'ONG *Asset Owner Disclosure Project* (note AA – 24^e rang parmi les 500 investisseurs évalués sur leur gestion du risque climat).

Prix du **meilleur rapport d'investissement responsable** par *Responsible Investor* dans la catégorie des détenteurs de plus de 25 milliards de dollars d'actifs.



[Les lauréats du prix Couronnes](#)



[La Bretton Wood II Leader List](#)



[Global Climate Index AODP 2017](#)



[Résultats des RI Awards 2017](#)

⁴ Principes pour l'investissement responsable, organisation rattachée aux Nations unies

Transparence et contribution à la diffusion de bonnes pratiques

Le Groupe concourt à l'enrichissement et à la diffusion de pratiques d'investissement responsable dans le système financier.


Les Objectifs de Développement Durable


En 2015, dans le cadre de l'Agenda 2030, les Nations unies ont mis en place dix-sept objectifs de développement durable (ODD) afin d'éradiquer la pauvreté extrême, de lutter contre les inégalités et les injustices et de protéger la planète dans les quinze prochaines années. Ces objectifs ont vocation, dans les années à venir, à irriguer les politiques publiques et les stratégies des entreprises. La Caisse des Dépôts s'engage à mettre sa capacité d'intervention et d'influence au service de la réalisation des ODD.


Dans le cadre de ses investissements responsables, le Groupe a identifié 8 objectifs où ses activités d'investissement ont eu un impact positif en 2017 :


ODD	Les réponses du Groupe
 <p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN CÔTÉ ABORDABLE</p>	<ul style="list-style-type: none">■ Exclusion du charbon thermique au-delà d'un certain seuil■ Obligation verte de 500 M€ permettant notamment le financement d'actifs d'infrastructures d'énergie verte (p.19)■ Politique d'exclusion (juridictions et secteurs exposés du point de vue des traités internationaux ratifiés par la France)■ Plan moyen terme 2017-2022 intégrant des objectifs ESG (impact social et territorial)■ Investissement en fonds propres de Bpifrance dans des <i>start-ups</i>, PME et ETI françaises non cotées (pp.37-40)
 <p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p>	<ul style="list-style-type: none">■ Dans le cadre de ses investissements contribuant au développement local, la Caisse des Dépôts investit au capital d'entreprises de mobilité innovante, du numérique et de l'économie sociale et solidaire (pp.40-42)■ La Caisse des Dépôts est actionnaire de sociétés d'économie mixte (SEM) qui interviennent dans des secteurs tels que l'aménagement du territoire, le développement économique, l'immobilier social ou d'activité, la gestion d'équipements publics, etc. (p. 56)■ La Caisse des Dépôts contribue à la structuration et au développement du secteur de l'économie sociale et sociale et solidaire (pp.57-58)
 <p>9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE</p>	<p>CNP Assurances et la Caisse des Dépôts investissent dans des projets et sociétés d'infrastructures visant le développement des territoires et l'utilité sociale (pp.44-47)</p> <ul style="list-style-type: none">■ La Caisse des Dépôts investit dans des opérations immobilières participant aux projets urbains définis par les collectivités publiques, notamment dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale et dans des zones urbaines sensibles (pp.48-52)
 <p>11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES</p>	<ul style="list-style-type: none">■ Engagement de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances de réduire la consommation énergétique de leur patrimoine immobilier (p.16)

ODD Les réponses du Groupe

- Obligation verte de 500 M€ permettant notamment le financement de projets immobiliers à très bonne performance énergétique (p.19)
-
- 

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
- Annexe verte incluse aux baux entre les locataires et la Caisse des Dépôts (p.49)
 - Engagement des sociétés de gestion à signer une charte pour l'efficacité énergétique des bâtiment tertiaires de CNP Assurances (p.52)
 - Mise en pratique des recommandations de la TCFD (tableau p.15)
-
- 

13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
- Engagements pour concourir à la gestion de la crise climatique :
 - Initiatives en faveur d'une finance durable (pp.9-15)
 - Gestion d'un enjeu transversal : décarbonation des portefeuilles, dialogue actionnarial en faveur du climat, gestion du risque climatique, financement des actifs de transition (pp.16-19)
-
- 

15 VIE TERRESTRE
- Gestion durable des forêts : charte de gestion durable et certification des forêts (pp.53-55)
 - Plan à moyen terme 2017-2022 avec dépollution des friches urbaines
 - Obligation verte de 500 M€ permettant notamment le financement de 3 fonds dédiés à la réhabilitation de site pollués (p.19)
-
- 

17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS
- Contribution à la diffusion de bonnes pratiques (pp.8-15)
 - Initiatives en faveur d'une finance durable (figure p.10)
 - Fort engagement actionnarial
 - Formation des collaborateurs

Les initiatives en faveur d'une finance durable

La Caisse des Dépôts est notamment l'un des membres fondateurs des Principes pour l'investissement responsable (PRI), initiative des Nations unies dont les signataires s'engagent à intégrer les problématiques ESG dans leurs décisions d'investissement. Elle encourage ses filiales et participations à y adhérer. Elle effectue, ainsi que chacune de ses filiales financières, un reporting annuel détaillé sur la mise en œuvre de ces principes.



La Caisse des Dépôts et ses filiales sont également membres ou soutiennent de nombreuses autres initiatives collaboratives, nationales ou internationales, en faveur d'une finance plus durable.



De même, les entités du Groupe participent aux initiatives responsables de la place de Paris :

- La Caisse des Dépôts est membre du **Forum pour l'investissement responsable (FIR)** dont elle assure l'une des vice-présidences. Elle y coanime un groupe de travail sur l'intégration des enjeux ESG dans l'allocation d'actifs.
- Bpifrance est signataire de la **Charte d'engagement des investisseurs pour la croissance de France Investissement** (ex AFIC) et participe activement à sa commissions ESG.
- La Caisse des Dépôts est également un membre actif de **Finance for Tomorrow**, elle a en particulier animé le groupe de travail « recherche en finance verte ».
- CNP Assurances s'est fortement mobilisée dans le groupe de travail de place de la Fédération Française d'Assurance pour l'élaboration du Guide du reporting relatif à l'article 173 de la loi sur la transition énergétique et à son décret d'application.
- La Caisse des Dépôts, Bpifrance et CNP Assurances sont membres de **l'Observatoire de la Responsabilité Sociétale des entreprises (ORSE)** et participent notamment à son Club Finance.

La Caisse des Dépôts et CNP Assurances sont également signataires du Pacte mondial des Nations unies et cherchent à mettre en œuvre dans leurs activités financières ses 10 principes de respect des droits de l'homme, du droit du travail, de l'environnement et de lutte contre la corruption.

Afin d'encourager la diffusion des pratiques RSE et d'investissement responsable, et de présenter les politiques ESG du Groupe, les représentants de celui-ci interviennent dans des événements publics et dans des séminaires internes d'acteurs financiers et d'entreprises.

Enfin, la Caisse des Dépôts entretient un dialogue régulier avec d'autres parties prenantes. L'objectif est de mieux faire connaître ses pratiques d'investissement d'une part, et d'autre part de promouvoir la création de standards réglementaires et incitatifs qui concourent à la mise en place de pratiques financières plus soutenables. Dans ses activités de plaidoyer, la Caisse des Dépôts souligne l'importance d'assurer l'articulation accrue entre le cadre dans lequel opèrent les institutions financières, et d'autres objectifs et politiques publics, afin que le système financier soit plus incité à prendre en compte ces objectifs d'intérêt général dans ses opérations.

PRINCIPALES CONTRIBUTIONS DU GROUPE AUX TRAVAUX DE PLACE EN 2017

Signature de la charte des investisseurs publics français en faveur du climat par la Caisse des Dépôts et Bpifrance


Éric Lombard et Nicolas Dufourcq ont signé la charte des investisseurs publics français en faveur du climat. Cette signature est intervenue lors du *One Planet Summit*, sommet international organisé par la France le 12 décembre 2017, afin d'accélérer l'action des secteurs public et privé en faveur du climat. Par cette signature, la Caisse des Dépôts et Bpifrance s'engagent à prendre en compte le climat dans leurs décisions d'investissement. Le suivi de la mise en œuvre de cet engagement est présenté dans la table de correspondances entre référentiels de soutenabilité, annexée au présent rapport.



© Philippe Kunter

Contribution au groupe de travail des PRI sur l'intégration ESG dans les notations de crédit

La Caisse des Dépôts a contribué à un groupe de travail des PRI visant à encourager la prise en compte, par les agences de notation financière et les investisseurs, de critères ESG dans les notations de crédit. En interne, elle a elle-même initié un projet visant à renforcer l'intégration du risque climatique dans ses notations de crédit.

 [Rapport du groupe de travail](#)

Promotion de l'investissement responsable auprès des entreprises non cotées

La Caisse des Dépôts et Bpifrance participent activement aux travaux de la commission ESG de France Invest (ex-AFIC) ainsi qu'à ceux du Club Finance de l'Observatoire de la RSE (ORSE). Dans ce cadre, Bpifrance a soutenu une étude sur l'intégration des critères ESG dans les financements, les investissements et les services aux TPE-PME.

 [Synthèse sur l'intégration des critères ESG](#)

Préparation du plan d'action européen pour la finance durable



© European Union, 2017

Anne-Catherine Husson-Traore, directrice générale de Novethic (filiale de la Caisse des Dépôts), et Pierre Ducret, conseiller climat du Groupe, ont participé aux travaux du groupe d'experts européens de haut niveau (HLEG) sur la finance durable. Les recommandations de ce dernier, visant à réorienter le capital vers des actifs et activités durables, gérer les risques climatiques, environnementaux et sociaux, et accroître la transparence et l'horizon de long terme dans le monde financier, ont inspiré le plan d'action de la Commission européenne, publié en mars 2018. La Caisse des Dépôts a répondu aux consultations européennes sur le rapport du groupe d'experts et sur le devoir fiduciaire des investisseurs.



Plan d'action de la Commission européenne en faveur de la finance durable

Promotion de l'expertise en finance responsable de la place de Paris

Dans le cadre de l'initiative *Finance for Tomorrow*⁵, la Caisse des Dépôts a participé à l'organisation du *Climate Finance Day 2017*. Cet événement international, qui a lieu chaque année depuis 2015, réunit les acteurs majeurs du secteur de la finance internationale afin d'échanger et de définir des solutions financières aux problématiques du réchauffement climatique.

Elle est par ailleurs intervenue au cours de l'évènement annuel des PRI, tenu à Berlin. Joël Prohin, responsable de la gestion des portefeuilles, a débattu des opportunités liées à l'intégration du changement climatique dans la gestion financière et présenté la feuille de route 2°C du Groupe.



© Droits réservés



Intégration des critères ESG dans les financements et services aux TPE-PME

⁵ Initiative des acteurs de la place de Paris qui valorise la finance durable en France et à l'international.

Soutien à la recherche en matière d'intégration de l'enjeu climatique

La Caisse des Dépôts a participé à la recherche menée en France sur la valorisation du carbone séquestré par les forêts. Elle a également soutenu l'étude réalisée par le cabinet Carbone 4 visant à élaborer une méthodologie d'évaluation du risque lié aux conséquences physiques⁶ du changement climatique pour les actifs obligataires et les infrastructures.



Rapport sur la méthodologie d'évaluation des risques climatiques

Contribution à l'étude du marché

Novethic, média et centre de recherche sur l'investissement socialement responsable du Groupe, a publié deux études marquantes :

- « Investisseurs en quête d'impact », qui décrit le récent engagement d'investisseurs cherchant à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies ;
- « 173 nuances de reporting », qui analyse les premiers rapports publiés par les investisseurs institutionnels soumis à l'obligation de transparence issue de l'article 173 de la loi TECV (cf. page 63 du rapport annuel et de développement durable 2017).



« *Investisseurs en quête d'impact* »



« *173 nuances de reporting* »

Appui aux pouvoirs publics : « Pour une stratégie française de la finance verte »

Les ministres de l'Economie et des Finances et de la Transition écologique et solidaire ont confié à Pierre Ducret, conseiller climat du Groupe et Sylvie Lemmet, conseiller maître à la Cour des comptes, une mission d'expertise visant à définir une stratégie française de finance durable. Plusieurs propositions contenues dans le rapport « Pour une stratégie française de la finance verte » remis début décembre ont inspiré les décisions annoncées par Bruno Le Maire lors du *Climate Finance Day*.



© BercyPhoto PBAgein



« *Pour une stratégie française de la finance verte* »

⁶ C'est-à-dire l'impact des catastrophes naturelles (ouragans, inondations, sécheresses) et des évolutions du climat sur l'économie.

Le Groupe s'inscrit dans une démarche de transparence auprès des souscripteurs et partenaires. Les investisseurs du groupe Caisse des Dépôts rendent publiques leurs politiques d'investisseurs responsables, en ligne sur leurs sites internet respectifs, et en dressent un bilan dans leur reporting institutionnel :

Groupe et Caisse des Dépôts	Bpifrance	CNP Assurances
<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapport annuel et de développement durable ■ Rapport de responsabilité sociale ■ Rapport sur l'investissement responsable (Article 173-6 de la loi TECV) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Rapports annuels de : Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations, Bpifrance SA ■ Démarche d'investisseur responsable⁷ 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bilan RSE ■ Rapport sur l'investissement responsable (Article 173-6 de la loi TECV)
www.caissedesdepots.fr	www.bpifrance.fr	www.cnp.fr

En tant que gestionnaires d'actifs, CDC International Capital et la Société Forestière fournissent aux investisseurs un reporting ESG au moins une fois par an et à la demande. La charte de gestion durable des forêts de la Société Forestière fait partie de la convention de gestion avec ses clients.

CNP Assurances promeut sa stratégie d'investisseur responsable auprès de ses assurés à travers plus de 19 millions de courriers qui leur sont adressés. En outre, CNP Assurances, ses deux réseaux distributeurs partenaires et leurs sociétés de gestion, la Banque Postale avec LBP AM et BPCE avec Ostrum AM, proposent des produits en unités de compte (UC) orientés ISR et climat dans tous les grands contrats d'assurance-vie. Dans son propre réseau AMETIS, CNP Assurances propose une UC thématique « CNP Développement Durable » depuis 2007.












Fin 2017, l'État français, qui définit le mandat de gestion confié à la Caisse des Dépôts concernant l'épargne centralisée issue des livrets réglementés, a demandé à celle-ci de rendre compte de l'orientation des sommes collectées sur le Livret de développement durable et solidaire (LDDS) vers le financement de projets ayant un impact climatique favorable. Les travaux de mise en œuvre de cette démarche sont lancés.




Recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosure* (TCFD)

Un groupe d'experts mandatés par le Conseil de Stabilité Financière du G20 a publié en juin 2017 des lignes directrices à destination des entreprises et des investisseurs sur la publication d'informations relatives aux risques et opportunités climatiques, présentées sous la forme de quatre piliers : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, et les indicateurs et cibles utilisés.

⁷ La démarche ISR de Bpifrance s'applique aux fonds d'investissement gérés en direct : <https://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-metiers/Fonds-propres2/Fonds-directs-Bpifrance> et à son activité de fonds de fonds : <https://www.bpifrance.fr/Qui-sommes-nous/Nos-metiers/Fonds-propres2/Les-fonds-de-fonds>

La Caisse des Dépôts a examiné attentivement ces recommandations. Une auto-évaluation a été réalisée à partir de l'ensemble des informations disponibles, afin de déterminer les améliorations à mettre en œuvre dans les années futures pour être en ligne avec ces recommandations.

	Recommandations	2017	Améliorations en cours
Gouvernance	Approche par le Conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat		
	Description du rôle de la direction dans l'appréhension et la gestion des risques et des opportunités liés au climat		
Stratégie	Description des risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long terme		Pilotage d'une décarbonation continue et d'une recherche de résilience accrue des portefeuilles jusqu'en 2050. Une évaluation de l'impact financier de scénarios climatiques assortie d'études de sensibilité à des risques spécifiques va être réalisée.
	Description de l'impact potentiel des scénarios climatiques sur le modèle économique, la stratégie, y compris financière.		
	Description de la résilience de la stratégie de l'organisation vis-à-vis de différents scénarios, y compris un scénario 2°C ou inférieur		
Gestion des risques	Description du processus pour identifier et évaluer les risques liés au climat		Travaux en cours sur une cartographie de risques extra-financiers significatifs associés aux activités du Groupe, de ses produits et services, et de ses relations d'affaires.
	Description des processus pour gérer ces risques climatiques.		
	Description de l'intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques, à une stratégie plus globale de gestion des risques		
Indicateurs et cibles	Publication d'indicateurs pour évaluer les risques et opportunités liés au climat en ligne avec la stratégie et la gestion des risques de l'entreprise		La cotation du risque climatique dans l'ensemble du bilan suppose de compléter les indicateurs déjà suivis, de les étendre à tous les actifs et de mesurer la vulnérabilité aux risques physiques. Un premier rapport sera réalisé pour la gouvernance en 2018 sur l'exposition 2017. Des travaux préalables à la définition de méthodes et nouveaux objectifs ont été menés, notamment un diagnostic sectoriel d'impact des portefeuilles de capital investissement. Un indicateur composite viendra de plus mesurer les progrès au fil des ans.
	Publication des <i>scopes</i> 1 et 2 et si approprié du <i>scope</i> 3 et des risques induits.		
	Description des objectifs fixés par l'entreprise pour piloter les risques, les opportunités et la performance liée au climat.		

-  Prise en compte à améliorer
-  Prise en compte
-  Bonne prise en compte

Focus sur la gestion d'un enjeu transversal : le changement climatique

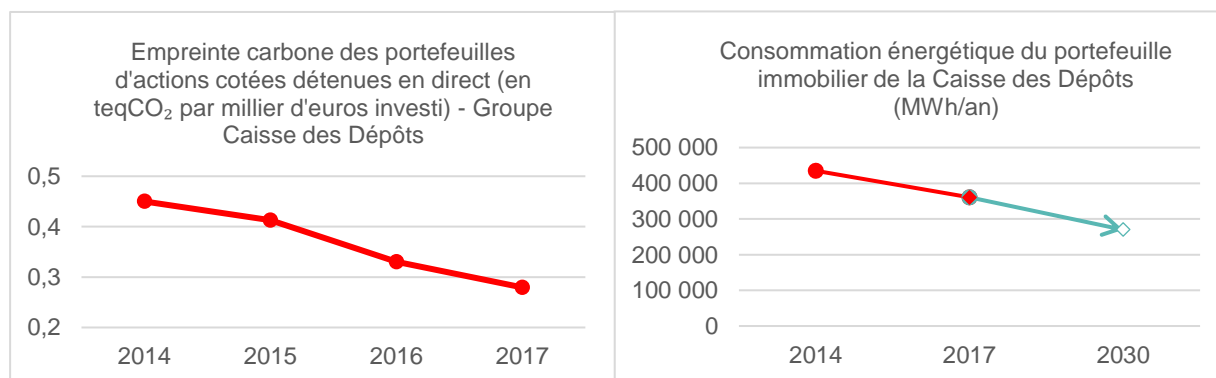
Défi sociétal majeur, le changement climatique a un impact croissant sur la vie des citoyens, sur les activités des entreprises, ainsi que sur l'ensemble des territoires – dont la résilience est éprouvée. À l'échelle mondiale, le dérèglement du système climatique affecte la stabilité des systèmes écologique, démographique, économique, financier et sociopolitique, interdépendants. La solution à cet enjeu systémique repose sur la combinaison de l'action publique, de l'action des entreprises et de l'évolution des comportements des particuliers.

En 2015, le groupe Caisse des Dépôts a défini une politique « climat », matérialisée par des engagements publics pris en amont de la COP21. Fin 2016, à l'issue d'un bilan sur la mise en œuvre de ces engagements, il a lancé des travaux internes pour aligner ses activités sur les objectifs de l'Accord de Paris. À travers sa « feuille de route 2°C », le Groupe cherche à accroître progressivement la résilience de l'ensemble de ses portefeuilles d'actifs et à engager une démarche vers une allocation entièrement décarbonée d'ici à 2050. Mobilisant une soixantaine de gérants et d'experts internes, des groupes de travail ont été réunis durant l'année 2017 afin de construire des plans d'action dédiés à leurs métiers respectifs.

Tenant compte de l'absence de solution universelle et de standard établi, cette stratégie se veut à la fois ambitieuse, dans son ampleur et dans sa durée, mais également souple et progressive quant à ses modalités. De nombreux outils seront à développer et à tester. Ce programme de long terme donnera donc lieu à l'actualisation régulière de la politique « climat » du Groupe et au rehaussement progressif des cibles de performance climatique associées. Il a d'ores et déjà conduit à de nouveaux engagements, pris à l'occasion du *One Planet Summit* en 2017, renforçant les quatre leviers de la politique climatique du Groupe.

Décarbonation des portefeuilles

Le Groupe s'est engagé à réduire l'empreinte carbone des portefeuilles d'actions cotées de 20 % entre 2014 et 2020. Cet objectif consolidé, d'ores et déjà atteint à fin 2017, a amené CNP Assurances à renforcer son propre objectif en février 2018 pour atteindre 0.25teq CO₂ par millier d'euros investi d'ici 2021, soit un objectif de réduction de 47 % par rapport à 2014. La Caisse des Dépôts a par ailleurs étendu son objectif de réduction au portefeuille d'obligations d'entreprises. Concernant le portefeuille immobilier de la Caisse des Dépôts, l'objectif est de réduire de 38 % la consommation d'énergie primaire de ce dernier entre 2010 et 2030. Cet objectif de réduction est de 20 % entre 2006 et 2020 pour CNP Assurances.



Dialogue actionnarial en faveur du climat

Les gérants de la Caisse des Dépôts visent à aborder systématiquement des sujets ESG lors de leurs rencontres avec les dirigeants d'entreprises cotées afin de les inciter à progresser en la matière. Pour les entreprises non cotées, notamment soutenues par Bpifrance, ces échanges sont alimentés par les résultats des enquêtes ESG annuelles menées auprès des entreprises, directement ou par l'intermédiaire des sociétés de gestion. Ce dialogue s'approfondit depuis deux ans sur les sujets climatiques afin d'inciter les sociétés à décliner opérationnellement les attentes exprimées par le Groupe dans le cadre de sa politique « climat ».

Outre ce dialogue avec le management des sociétés, la Caisse des Dépôts et Bpifrance exercent systématiquement leurs droits de vote lors des assemblées générales des entreprises détenues en portefeuille. CNP Assurances adopte la même règle pour son portefeuille d'entreprises françaises. Depuis quelques années, de nombreuses résolutions climatiques sont soumises au vote de ces assemblées générales.

Si le dialogue engagé de manière informelle ou par le biais de la procédure de vote formalisée s'avère infructueux, des décisions de désinvestissement peuvent intervenir.

Cette politique a été étendue en 2017, d'une part à travers l'intégration de la gestion obligataire et de l'investissement dans les actifs non cotés, et d'autre part dans le cadre d'initiatives communes aux côtés d'investisseurs désireux de faire avancer ensemble la prise en compte de ces enjeux.

Faits marquants 2017

L'équipe de gestion du portefeuille d'actions cotées de la Caisse des Dépôts entame des discussions avec les 14 entreprises qui contribuent à près de 90 % à l'empreinte carbone du portefeuille d'actions pour les inciter à définir un objectif d'alignement sur un scénario 2 °C d'ici à deux ans.

CNP Assurances s'associe, depuis un an, aux lettres d'engagement adressées par son gestionnaire Mirova aux entreprises à fort risque ESG et ne contribuant pas (ou peu) à la transition écologique et énergétique.

La Caisse des Dépôts et CNP Assurances rejoignent l'initiative *Climate Action 100+* en faveur d'un engagement collectif des investisseurs auprès des entreprises les plus émettrices de carbone au monde.

La Caisse des Dépôts vote en faveur de deux résolutions externes, non soutenues par le management des sociétés concernées, portant sur une problématique environnementale (Shell et J.M Smucker).

Gestion du risque climatique

L'intégration explicite de critères liés au climat dans le processus de gestion permet de mieux évaluer et gérer les risques de transition liés au changement climatique. En 2015, le Groupe a notamment fixé des plafonds exigeants de détention de valeurs et de projets dont l'activité est exposée au charbon thermique.

En 2017, le Groupe ne détenait aucune action ni obligation liée au charbon au-delà des seuils fixés, à

l'exception d'une participation de Bpifrance et de CDC Entreprises Valeurs Moyennes dans une entreprise française de l'énergie, Albioma, dont le chiffre d'affaires provient aujourd'hui à 23,4 % du charbon thermique, et dont le Groupe accompagne la stratégie de transition bas carbone, notamment grâce à la production d'électricité provenant de la biomasse.

Dans le cadre des travaux sur une trajectoire 2 °C, un groupe de travail est consacré à l'adaptation des dispositifs de gestion des risques liés au climat. Au sein de la Caisse des Dépôts, quatre actions sont engagées :

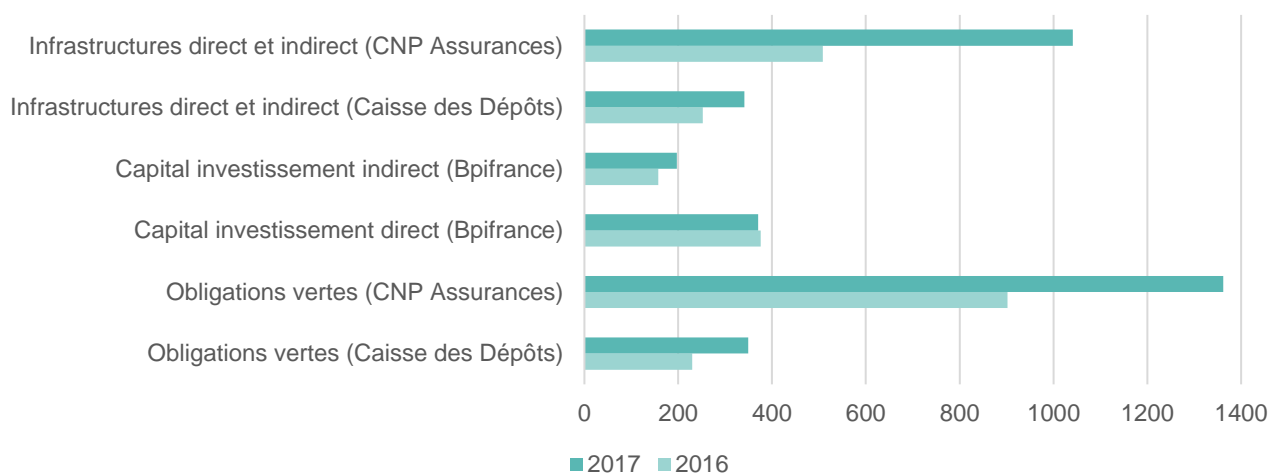
- L'introduction, courant 2018, des risques liés au climat dans les règles de gestion des risques ;
- L'intégration, en 2018 et en 2019, des risques liés au climat dans les notations internes attribuées par la direction des risques et du contrôle interne ;
- La construction d'une cotation du risque climatique du bilan ;
- L'évaluation de l'impact financier de scénarios climatiques. A ce titre, la Caisse des Dépôts a réalisé en 2016 un premier test de stress sur la base de scénarios *top down* à 5 ans selon la méthodologie Mercer. Ses résultats se sont révélés peu conclusifs. La Caisse des Dépôts sera attentive aux travaux de place sur la définition de scénarios ainsi qu'aux préconisations des autorités de régulation.

Financement des actifs de transition

La Caisse des Dépôts, Bpifrance et CNP Assurances se sont engagés à consacrer 15 Md€ au financement de la TEE entre 2014 et 2017, une cible largement atteinte fin 2017. La majorité de ces financements correspondent à des prêts en faveur d'infrastructures vertes (énergies renouvelables, mobilité), de la réhabilitation thermique d'actifs immobiliers ou du développement de la filière des écotechnologies françaises. La Caisse des Dépôts maintient son engagement en faveur du financement des actifs de transition. CNP Assurances accordera 5 Md€ supplémentaires d'ici à la fin 2021. Pour ce qui concerne les investissements, les encours d'actifs verts progressent dans toutes les classes d'actifs où ils sont suivis :

- **Immobilier à haute performance environnementale** : 36 % du portefeuille de placement de la Caisse des Dépôts dispose d'au moins un label, dont 24,9 % du portefeuille est labellisé HQE/H&E, 17,7 % BREEAM, 17,5 % BBC/Energie.
- **Forêts en gestion durable** : volumes de carbone séquestré en 2017 par la Caisse des Dépôts : 364 930 tCO₂eq par 55 000 hectares de forêts.

Encours verts par classe d'actifs (M€)



ÉMISSION D'UNE OBLIGATION VERTE : UN NOUVEL OUTIL DE MESURE D'IMPACT

En février 2017, la Caisse des Dépôts a émis une obligation verte de **500 M€ sur cinq ans**. Celle-ci vise à financer une trentaine d'actifs relatifs à des infrastructures de production d'énergie verte, de projets immobiliers à très bonne performance énergétique, ainsi que la réhabilitation de sites pollués par l'intermédiaire de **trois** fonds dédiés. **82 %** des actifs adossés correspondent à de nouveaux projets, et **18 %** à des actifs en exploitation dont les capacités sont développées. Chacun d'entre eux contribue à la transition écologique et énergétique des territoires. Les émissions de GES⁸ totales qu'ils permettront d'éviter sont estimées à **172 000 tCO₂eq**. Cette émission amène, parmi d'autres formes d'additionnalité, les équipes d'investissements territoriaux de la Caisse des Dépôts à renforcer leur démarche ESG en développant la mesure d'impact de leurs projets.

DES ENGAGEMENTS CLIMATIQUES

La Caisse des Dépôts, Bpifrance et CNP Assurances ont signé le **Montreal Carbon Pledge** qui les engage à mesurer, publier annuellement et réduire l'empreinte carbone de leurs portefeuilles. En outre, la Caisse des Dépôts est membre de la **Portfolio Decarbonization Coalition**, Bpifrance signataire de **l'Energy Efficiency Finance Statement**, CNP Assurances est signataire du « **Manifeste pour décarboner l'Europe** » du **Shift Project**.

⁸ Gaz à effet de serre

ACTIONS COTÉES

Chiffres clés

Politique d'engagement en 2017

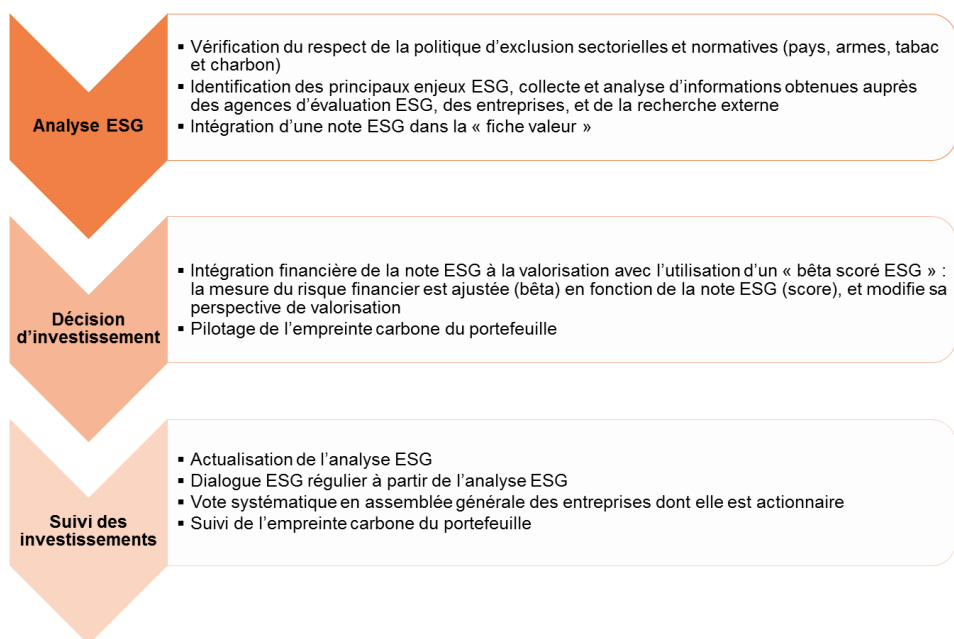
	Caisse des Dépôts	CNP Assurances	Bpifrance
Votes exercés en assemblée générale	100 %	84 %	100 %
Votes en faveur de résolutions environnementales externes	2	1	0
Nombre de démarches de dialogue actionnariales sur la thématique du climat, initiées ou poursuivies	14	2 en direct (sans passer via les sociétés de gestion)	ND

Empreinte carbone des portefeuilles d'actions cotées détenues en direct en tonne équivalent CO ₂ par millier d'euro investi en valeur bilan			
Groupe	Caisse des Dépôts	CNP Assurances	Bpifrance
0,28	0,35	0,30	0,12

Actions cotées détenues en direct

Caisse des Dépôts

Démarche d'investisseur responsable



La Caisse des Dépôts intègre les enjeux ESG au processus de gestion de l'ensemble de son portefeuille d'actions cotées. Cette démarche est pleinement intégrée à la Programmation financière pluriannuelle et son exécution donne lieu à un indicateur intégré aux objectifs de la direction des placements financiers.

Une analyse intégrée

Les gérants actions de la Caisse des Dépôts effectuent une analyse ESG de chaque valeur, en fonction des enjeux les plus matériels identifiés pour chaque société au regard du risque de valorisation à long terme des entreprises et de la prise en compte de la mission d'intérêt général de la Caisse des Dépôts. Les critères ESG suivis couvrent entre autres la structure de gouvernance et les rémunérations des dirigeants des entreprises, la parité hommes/femmes, les accidents du travail, les relations sociales, la gestion des émissions de GES, l'eau et les controverses ESG majeures. L'équipe de gestion s'appuie notamment sur les données de l'agence de notation extra financière MSCI, du CDP et de Bloomberg, et les analyses internes des structures de gouvernance. Ces informations sont compilées dans la fiche d'analyse de chaque valeur, actualisée annuellement, et donne lieu à une note ESG. Les gérants sont également porteurs du respect de la politique d'exclusion.

L'analyse ESG est intégrée à la valorisation des titres par l'intermédiaire de l'utilisation d'un « bêta scoré ESG » : la mesure quantitative du risque financier du titre est ajustée en fonction de la note ESG (score) et modifie sa perspective de valorisation. Cette dernière, ainsi que le respect de la politique d'exclusion, sont pris en compte dans la décision d'investissement.

L'analyse ESG est actualisée sur une base annuelle et mobilisée pour alimenter le processus d'engagement avec les entreprises.

Une politique d'engagement actionnarial assumée

La Caisse des Dépôts se comporte en actionnaire actif et de long terme. La stratégie de rotation modérée de ses portefeuilles permet en effet aux équipes de gestion d'entretenir un dialogue bilatéral nourri et constructif avec les sociétés afin d'encourager leur progression dans la durée.

A l'occasion de leurs rencontres bilatérales avec le management des sociétés, a minima annuelle, les gérants abordent les enjeux ESG, et notamment climat quand cela est un sujet majeur pour l'entreprise. La Caisse des Dépôts attend des sociétés en portefeuille qu'elles formalisent une stratégie de moyen terme ambitieuse en matière de transition énergétique, qu'elles publient régulièrement des informations détaillées, circonstanciées et auditées quant à sa mise en œuvre, et qu'elles définissent un objectif quantitatif réaliste et ambitieux de réduction des émissions de GES. Ce dernier doit concourir à leur alignement avec les scénarios de transition énergétique nationaux ou internationaux, et doit porter sur un périmètre significatif de l'activité. Le groupe Caisse des Dépôts attend également des sociétés détenues en portefeuille qu'elles mettent en place une gouvernance adaptée à la gestion de cet enjeu. L'analyse ESG de la société est actualisée chaque année et au fil de ces échanges avec le management des sociétés.

La Caisse des Dépôts exerce systématiquement son droit de vote en assemblée générale des entreprises dont elle est actionnaire, et s'oppose aux résolutions qui vont à l'encontre de ses Principes. Sa position sur chaque résolution est définie par un comité de vote multidisciplinaire, suite à une analyse interne de ces résolutions au regard d'un guide de vote interne fixant les règles détaillées à appliquer et en s'appuyant sur la connaissance et la contextualisation de la société apportées par les gérants. Ce guide est établi en fonction des standards de marché et des recommandations d'experts, et mis à jour

annuellement. La Caisse des Dépôts peut également voter en faveur de résolutions externes, non soutenues par le conseil d'administration des sociétés, si ces résolutions sont conformes à ses principes de vote et à ses priorités stratégiques, en particulier celles qui portent sur les questions ESG et climat. Des rencontres avec les sociétés sont régulièrement organisées en amont des assemblées générales par l'équipe dédiée pour expliciter les attentes de la Caisse des Dépôts.

Un pilotage de l'impact climatique des portefeuilles

La gestion actions de la Caisse des Dépôts construit et projette à moyen terme l'empreinte carbone de son portefeuille, de manière à pouvoir intégrer ses engagements de décarbonation à la construction de son portefeuille.

Gestion des risques ESG

Les procédures internes d'identification des risques ESG reposent sur l'analyse titre par titre effectuée par les équipes, et sur le suivi de l'évolution de la performance ESG agrégée du portefeuille.

Le suivi des risques financiers liés au changement climatique intègre notamment la double dimension de l'exposition des sociétés au charbon thermique et de leurs émissions de GES. Le risque de transition est approximé par le risque d'un renchérissement des émissions de GES. Ainsi, un prix du carbone a été intégré à l'analyse des valeurs pétrolières afin de pouvoir simuler l'impact financier d'une éventuelle taxe carbone ou de l'évolution du prix du carbone sur la valorisation des sociétés. L'objectif de décarbonation qu'elle s'est fixé, de même que la politique de dialogue actionnarial sur la gestion de l'enjeu climatique, concourent à la gestion de ce risque de transition.

La gestion du risque de gouvernance de chaque titre est également réalisée via le comité de vote aux assemblées générales.

La performance GES du portefeuille ainsi que la notation ESG moyenne du portefeuille sont intégrés au dossier du Comité Trimestriel de Gestion des Portefeuilles, assorties d'un commentaire de gestion.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

Dialogue actionnarial :

- La gestion actions a entamé une discussion sur le climat avec 14 sociétés, représentant près de 90 % de l'empreinte carbone du portefeuille, en les encourageant à adopter une stratégie compatible avec l'objectif des 2°C, en particulier par une adhésion à l'initiative « *Science-Based Targets* ».



Site internet des *Science-Based Targets*

- En matière de gouvernance, la Caisse des Dépôts a rencontré des émetteurs au cours de 42 réunions en amont des assemblées générales 2017, dans l'objectif de préparer les assemblées générales, d'obtenir une information transparente, d'échanger sur la politique de vote de la Caisse des Dépôts et sur ses orientations de votes, et de faire évoluer les résolutions contraires à nos principes dans la mesure du possible. La gestion a notamment dialogué avec la présidence d'une société française faisant l'objet d'une controverse aigüe en matière de gouvernance. La Caisse des Dépôts a également mené des discussions avec des administrateurs membres de comités de rémunération de deux sociétés françaises.

-
- Fin 2017, la Caisse des Dépôts a rejoint la coalition internationale « *Climate Action 100+* », une initiative collaborative menée par des investisseurs afin d'inciter les principales sociétés émettrices de gaz à effet de serre dans le monde à : renforcer l'intégration de l'enjeu climatique dans le dispositif de gouvernance, définir des objectifs de réduction de leurs émissions, et renforcer la transparence de l'impact et de la gestion de l'enjeu climatique dans leurs publications financières.

Bilan des votes en assemblées générales :

- Durant la saison 2017, la Caisse des Dépôts a été appelée à voter dans 135 assemblées générales dont 57 en France. Au total, 2 555 résolutions ont été analysées. La Caisse des Dépôts a voté contre 13,7 % de ces résolutions, (vs. 11,4 % en 2016, et 13,0 % en 2015). Si les sujets de rémunération sont restés au cœur des problématiques d'assemblées générales, le nombre de résolutions sur le thème du climat poursuit sa croissance en Europe.
- La Caisse des Dépôts a voté en faveur d'une résolution liée au climat aux assemblées générales de Royal Dutch Shell et J.M Smucker. Elle a affiché publiquement son soutien à la résolution externe de Shell, qui depuis a publié une « ambition » d'alignement 2°C.

Intégration ESG :

En 2017, la démarche d'analyse n'a pas donné lieu à un changement formel de l'allocation d'actifs, mais les mouvements de portefeuille ont été influencés, entre autres motivations, par cette analyse ESG.

Exclusions :

La Caisse des Dépôts ne détient pas en direct d'actions de sociétés cotées dont le chiffre d'affaires est réalisé à plus de 20 % dans le charbon thermique, à l'exception de la société Albioma dont elle accompagne le désengagement du charbon en faveur des énergies renouvelables.

Empreinte carbone du portefeuille d'actions cotées (scopes 1 et 2) établi en valeur de bilan :

L'empreinte carbone du portefeuille actions Caisse des Dépôts a baissé de 35 % entre 2014 et 2017, dont 6,6 % en 2017. Elle se porte fin 2017 à 0,35 teqCO₂/k€.

Performance ESG :

La Caisse des Dépôts a initié des travaux visant à évaluer la performance ESG de ses portefeuilles.

CNP Assurances

L'approche ESG sur l'ensemble des actions cotées détenues en direct est basée sur une gestion *best-in-class*. Une veille trimestrielle mise en place depuis 2006 permet d'échanger avec les analystes extra-financiers de Ostrum AM, et depuis 2009 avec ceux de LBPAM sur les enjeux en cours et les titres en risque.

Démarche d'investisseur responsable

La démarche ESG de CNP Assurances repose sur deux piliers : l'exclusion d'une part, et d'autre part la gestion *best-in-class* c'est-à-dire la sélection au sein d'un même secteur d'activité des meilleures entreprises en termes ESG.

Des exclusions sectorielles et normatives

CNP Assurances exclut les producteurs de bombes à sous-munition, de mines anti-personnel et le charbon thermique. De plus, les titres très mal notés au niveau ESG par les deux gérants sont étudiés

par CNP Assurances lors de comités ISR trimestriels et peuvent être exclus de l'univers d'investissement.

Une sélection ESG *best-in-class*

Le suivi ESG ligne à ligne du portefeuille est assuré en comité ISR qui se tient chaque trimestre avec les sociétés de gestion.

Pour les actifs gérés par Ostrum AM, la sélection de titres associe les critères financiers et les critères extra-financiers, sur la base des notations ESG réalisées par Mirova. Cette gestion favorise la sélection de titres notés favorablement. Les valeurs en portefeuille à notation défavorable font également l'objet d'un suivi. Les mouvements d'allègement ou de dégageement sur ces titres sont fondés sur l'émergence d'idées alternatives d'investissement de qualité.

Pour les actifs gérés par la Banque Postale AM, les gérants ne peuvent investir dans les titres les plus mal notés, soit 20 % de l'univers et plus de 8 % de l'Eurostoxx. Sur les autres titres, ils utilisent l'information ESG mise à leur disposition et pour un niveau financier équivalent, ils favorisent les titres ESG les mieux notés.

Un engagement actionnarial direct et via ses gestionnaires

Le dialogue est engagé avec les sociétés détenues en cas de problème ESG, *via* ou en direct, en amont des assemblées générales. Lorsque le dialogue ne porte pas ses fruits, la valeur peut faire l'objet de mesures graduées : arrêt des acquisitions voire cession/exclusion de titres.

Depuis 2016, CNP Assurances s'associe aux lettres d'engagement de Mirova envers les entreprises à fort risque ESG et ne contribuant pas ou insuffisamment à la TEE.

CNP Assurances prend également en compte des critères ESG dans les votes aux assemblées générales des entreprises dont elle est actionnaire. Les principes de vote sont définis par la direction générale. Ils visent à assurer les droits des actionnaires minoritaires dans la perspective du développement de l'entreprise sur le long terme. Ces principes, nourris des réflexions de place, sont applicables de manière pragmatique à toutes les sociétés, en tenant compte des caractéristiques spécifiques de chacune, de son secteur d'activité ainsi que des réglementations nationales.

Vers une réduction de l'impact climatique des portefeuilles

Outre ses engagements de réduction de l'empreinte carbone et d'exclusion du charbon, CNP Assurances a fait appel à Carbone 4 Finance pour appliquer à son portefeuille la méthodologie « *Carbon Impact Analytics* ». Les travaux ont permis d'obtenir le montant des émissions évitées du portefeuille actions sur les secteurs à enjeux élevés, ainsi que des notations sur les stratégies et engagements des sociétés. Ces appréciations servent de base aux actions d'engagement.

Gestion des risques ESG

La gestion des risques ESG résulte de l'intégration de critères ESG dans la gestion de son portefeuille et de sa politique liée au climat. Pour mieux apprécier les risques de transition liés au climat, CNP Assurances analyse au cas par cas l'impact des sociétés sur la TEE en utilisant la méthode « *Carbon Impact Analytics* ». La réduction de l'empreinte carbone du portefeuille et les règles d'exclusion du charbon contribuent à réduire ces risques.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

Exclusions :

CNP ne détient pas d'actions de sociétés dont le chiffre d'affaires issu du charbon thermique dépasse 25 %.

Sélection ESG *Best-in-class* :

- Les gérants notent les entreprises du portefeuille et présentent cette notation consolidée sur leur portefeuille respectif lors des comités ISR avec CNP Assurances. En 2017, les portefeuilles actions gérés par La Banque Postale AM et par Mirova obtiennent une note globale ESG plus élevée que celle des indices MSCI Euro et DJ Euro Stoxx.
- Sur la part du portefeuille gérée par LBPAM, la vente, depuis 2010, de titres mal notés n'a pas eu d'impact négatif sur la performance des portefeuilles.

Engagement actionnarial :

- CNP Assurances a mené un dialogue en direct avec deux entreprises du secteur de l'énergie et s'est associée aux courriers de Mirova aux entreprises à fort risque ESG, et ne contribuant pas ou peu à la TEE.
- CNP Assurances a adhéré à la coalition *Climate Action 100* + fin 2017.

Vote en assemblées générales :

- CNP Assurances a voté aux assemblées générales des sociétés représentant 84 % des encours détenus. Au total sur 98 assemblées générales et 1 853 résolutions analysées, CNP Assurances s'est opposée à 20,1 % des résolutions proposées.
- CNP Assurances a voté « Pour » à 100 % des propositions en faveur de la TEE.

Empreinte carbone du portefeuille d'actions cotées (scopes 1 et 2) établi en valeur de bilan :

En 2017, cette empreinte couvre 92 % du portefeuille d'actions et s'établit pour 2017 à 0,30 teqCO₂ pour 1 000 € investis.

Bpifrance

Bpifrance entre au capital d'entreprises cotées de taille intermédiaire et grandes entreprises (*mid et large caps*) dans une optique de consolidation et de croissance. Elle réalise des investissements ponctuels au capital des plus grandes entreprises considérées comme stratégiques pour l'économie nationale, notamment pour stabiliser leur actionnariat. Elle participe activement à la gouvernance de ces entreprises.

Démarche d'investisseur responsable

La démarche ESG de Bpifrance vis-à-vis des entreprises cotées de son portefeuille est identique à celle développée pour les entreprises non-cotées : elle vise à placer les entreprises dans une démarche RSE de progrès.

Un dialogue actionnarial en faveur de la RSE

Lors de la prise de participation, Bpifrance établit un état des lieux RSE de l'entreprise cible. Cette analyse, facilitée par un outil interne dédié (ESG Invest) ne donne pas lieu à une note ESG et n'est pas discriminante, mais permet à Bpifrance de déterminer avec l'entreprise des axes de progrès. Le suivi est assuré par le biais d'une enquête ESG menée annuellement par Bpifrance. Le dialogue actionnarial est assuré le cas échéant par le représentant de Bpifrance au conseil de l'entreprise.

Bpifrance applique la politique de vote en assemblée générale du groupe Caisse des Dépôts.

Des exclusions sectorielles et normatives

Bpifrance pratique les exclusions sectorielles et normatives fixées par le Groupe, elle exclut les titres exposés au charbon thermique.

Un suivi de l'impact climatique des portefeuilles

Afin d'être en ligne avec ses engagements pris en 2015 sur la décarbonation de son portefeuille d'actions cotées, Bpifrance fait un suivi au cas par cas selon les enjeux des activités exercées.

Gestion des risques ESG

Les procédures internes d'identification des risques ESG reposent sur l'analyse effectuée avant la décision d'investissement et sur le suivi opérationnel réalisé par les équipes. Ces risques sont appréciés au cas par cas.

L'appréciation des risques physiques liés au changement climatique est partielle et menée au regard des activités et de l'organisation propre de chaque entreprise investie. De même, l'évaluation des risques de transition est partielle via le suivi de la politique et du système de management environnemental et de l'enjeu énergétique de chaque entreprise investie.

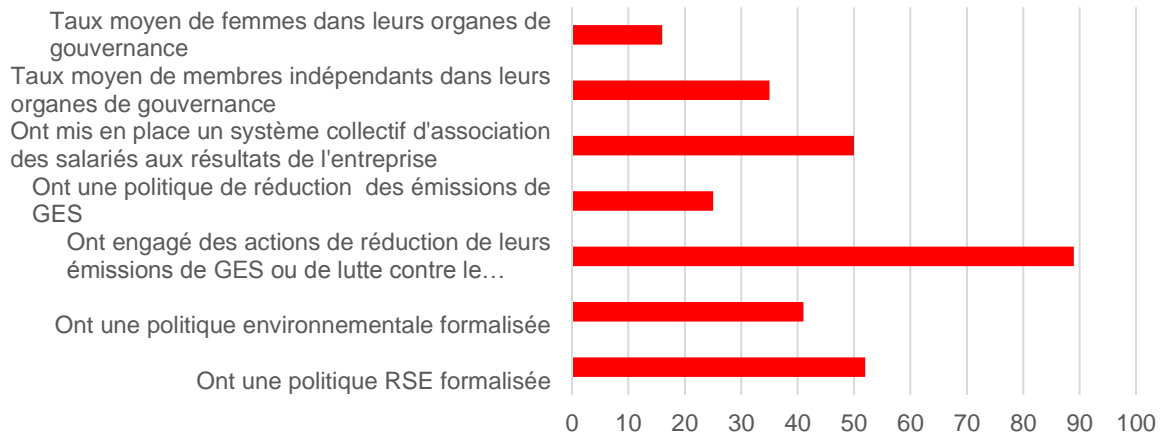
Bpifrance va déployer une méthodologie suite aux travaux du Groupe sur l'objectif des 2°C.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

Suivi et engagement actionnarial :

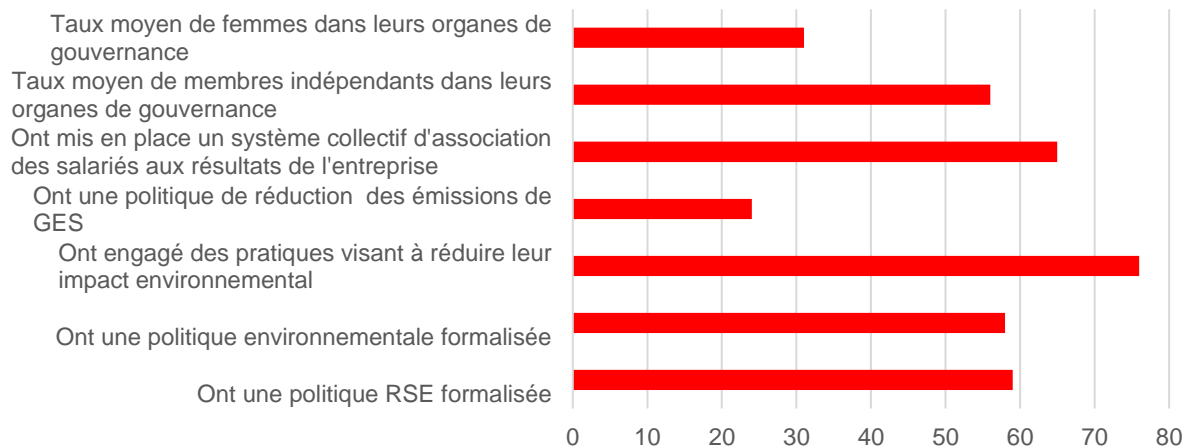
- Sur les 52 entreprises *mid* et *large caps* (ETI et grandes entreprises) dont Bpifrance est actionnaire, 44 ont répondu à la campagne ESG 2017 portant sur les pratiques de 2016, un chiffre en très forte augmentation puisque seules 19 avaient répondu à la campagne précédente.
- Les résultats de l'enquête ont été présentés à l'équipe de gestion des *mid* et *large caps* :

Pratiques ESG des entreprises mid et large caps (%)



■ 17 sociétés cotées ont répondu à la campagne ESG 2017

Pratiques ESG des sociétés cotées (%)



Vote en Assemblées générales :

Bpifrance n'a pas voté de résolution environnementale externe en 2017.

Empreinte carbone du portefeuille d'actions cotées (scopes 1 et 2) établi en valeur de bilan :

L'empreinte carbone du portefeuille actions cotées scopes 1 et 2 établi en valeur de bilan porte sur 20 sociétés se monte, fin 2017, à 0,117 teqCO₂/k€.

Exclusion :

Bpifrance maintient sa participation au capital d'une entreprise cotée, Albioma, dont le chiffre d'affaires provient aujourd'hui à 23,40 % du charbon thermique afin d'accompagner sa stratégie de transition bas carbone, notamment grâce à de la production d'électricité provenant de la biomasse.

Gestion déléguée

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts investit principalement dans des OPCVM (Organisme de placement collectif à valeurs mobilières) à gestion passive, gérés par des sociétés de gestion tierces, dans une optique de diversification géographique de son portefeuille d'actions cotées. Certains critères de la politique d'investissement responsable du Groupe sur les actions directes sont examinés dans le cadre des diligences réalisées en amont des investissements dans des OPCVM. C'est notamment le cas sur l'utilisation effective des droits de vote par les sociétés de gestion, le vote ayant un impact direct sur la conduite et, potentiellement, sur la valeur des entreprises en portefeuille.

Démarche d'investisseur responsable

Lors de la sélection des fonds

La démarche consiste à évaluer la politique ESG des sociétés de gestion. Suite aux travaux sur sa feuille de route 2°C, la Caisse des Dépôts a élaboré un nouveau questionnaire plus détaillé de *due diligences* qui inclut la politique climat des fonds cibles, dont la cohérence de leur politique d'investissement avec une trajectoire 2°C et l'exclusion du charbon thermique.

Elle évalue également la qualité ESG de la composition des fonds ouverts en recourant à la base MSCI ESG Ratings. Elle accorde une préférence aux fonds indiciels physiques qui répliquent exactement la composition de l'indice, et permettent de connaître la composition des fonds, facilitant ainsi le suivi des enjeux ESG et l'empreinte carbone des investissements.

Les règles d'exclusion du charbon et de mesure de l'empreinte carbone fixées pour les actions gérées en direct sont appliquées dans la mesure du possible. Hormis le respect des exclusions sectorielles et normatives fixées par le Groupe, les risques ESG ne sont pas discriminants en raison de la stratégie passive de la plupart des fonds souscrits. Néanmoins, la Caisse des Dépôts demande aux sociétés de gestion de s'engager à exercer leurs droits de vote - seul levier d'influence pour les fonds indiciels - et à réaliser un reporting ESG selon les critères qu'elle fixe.

Lors du suivi des fonds souscrits

La démarche consiste à engager un dialogue avec les sociétés de gestion, à travers des points réguliers sur leur reporting ESG et sur leur activité de vote et ponctuellement en cas de sujet d'actualité.

Un suivi de l'impact climatique des portefeuilles

Une mesure de l'empreinte carbone des fonds est effectuée par transparence lorsque cela est possible.

Gestion des risques ESG

La Caisse des Dépôts n'a pas de procédure interne pour identifier les risques ESG ou liés au climat portés par les fonds actions indirects. Néanmoins, elle estime certains de ces risques à travers le suivi en transparence des principaux enjeux ESG des investissements et de leur empreinte carbone. Ce suivi ESG interne est réalisé tous les mois en comité d'investissement.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

Sélection des fonds :

- L'équipe de gestion a cédé sa participation dans un fonds MSCI EM au profit d'un fonds MSCI EM ESG.
- La Caisse des Dépôts a souscrit 13 millions d'euros dans un fonds vert.

Suivi des fonds :

- En 2017, la Caisse des Dépôts a demandé au gestionnaire d'un fonds indiciel de mettre en pratique sa politique de vote et à un autre de lui fournir un reporting ESG.
- Un questionnaire ESG spécifique à l'activité de gestion de fonds a été développé en 2017, pour un envoi en 2018.

CNP Assurances

CNP Assurances souscrit à deux types d'OPCVM : des fonds dédiés et des fonds ouverts, ce qui implique des modalités différentes de mise en œuvre de sa démarche ESG.

Démarche d'investisseur responsable

CNP assurances a formalisé son processus d'intégration ESG pour la gestion déléguée sous forme d'OPCVM en 2016. Il vise la cohérence avec sa doctrine en matière de gestion d'actions détenues en direct. Par ailleurs, les acteurs et les fonds spéculant sur les matières premières agricoles sont exclus.

Fonds ouverts

Avant la souscription dans des fonds ouverts, CNP Assurances soumet aux sociétés de gestion un questionnaire qui porte sur ses engagements d'investissement responsable, l'approche ESG si elle existe, l'exclusion des armes controversées et la spéculation sur les matières premières agricoles. CNP Assurances réalise également une enquête tous les 2 ans auprès de l'ensemble des sociétés de gestion partenaires sur la prise en compte des principes retenus. Par ailleurs, la question est également posée de leur adhésion aux PRI. Le questionnaire a été élargi en 2017 à l'intégration des enjeux de transition écologique et énergétique dans la politique de vote.

Fonds dédiés

Pour les fonds dédiés, la démarche ESG s'appuie sur des principes généraux pour l'univers d'investissement : l'application des principes d'exclusion de CNP Assurances sur les pays et les valeurs. Les politiques d'engagement et de vote sont déléguées aux sociétés de gestion.

Sur les OPCVM dédiés, l'intégration du risque de transition et la prise en compte, dans le processus d'investissement, de la contribution à un objectif international 2°C, sont réalisées à travers l'exclusion des titres lié au charbon thermique.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

Intégration ESG :

La dernière enquête ESG auprès des sociétés de gestion a été menée en décembre 2017/janvier 2018.

→ A fin 2017, 90 % de ces sociétés de gestion adhèrent aux PRI.

Exclusions :

En 2017, 5 entreprises sont exclues de l'univers d'investissement des fonds dédiés pour non-respect du Pacte mondial, 75 pour implication dans les bombes à sous-munition ou mines anti-personnel, et 63 pour implication dans le charbon thermique.

OBLIGATIONS

Chiffres clés

Exposition au charbon thermique

Caisse des Dépôts	0 détention d'obligation d'entreprise dont le chiffre d'affaires résulte à plus de 20 % du charbon thermique
CNP Assurances	0 détention d'obligation d'entreprise dont le chiffre d'affaires résulte à plus de 25 % du charbon thermique 0 acquisition d'obligation d'entreprise dont le chiffre d'affaires résulte à plus de 15 % du charbon thermique

Empreinte carbone des portefeuilles d'obligations d'entreprise en tonne équivalent CO₂ par millier d'euro investi en valeur bilan

Caisse des Dépôts	0,16
CNP Assurances	0,11*

Encours d'obligations vertes en millions d'euros

	2016	2017
Caisse des Dépôts	230	349
CNP Assurances	902	1 362

* Périmètre du portefeuille *Corporate* : obligations et actions cotées

Obligations souveraines et publiques

Caisse des Dépôts

Démarche d'investisseur responsable

Une intégration et gestion des risques ESG

La Caisse des Dépôts intègre des critères ESG à l'analyse et la sélection de ses investissements directs en obligations souveraines et publiques.

Elle établit un score interne à chaque pays émetteur, fondé sur quarante critères ESG pondérés émanant de différentes sources : Unesco, Nations-Unies, ONG... Les critères pris en compte dans le score ISR souverain sont par exemple : en matière de gouvernance la qualité de la régulation et la liberté d'opinion, en matière sociale le taux d'équipement médical et l'indice de Gini de mesure des inégalités, et sur le volet environnemental, l'emploi de pesticides et la pollution moyenne de l'air. La pondération dépend de l'appréciation interne de la matérialité du risque pour chaque pays ; elle accorde une place prépondérante à l'enjeu de gouvernance.

Les résultats de l'analyse ESG sont pris en compte dans l'appréciation du risque et dans la détermination de l'allocation, au même titre que les autres paramètres financiers. Au cas par cas, le comité d'investissement exclut des pays à risques ESG élevés ou fixe des limites. Il effectue un suivi ESG régulier du portefeuille.

Un suivi de l'alignement climatique des portefeuilles

Il est difficile d'avoir accès à des études et des informations sur la sensibilité aux facteurs environnementaux des variables macroéconomiques déterminant la capacité d'un souverain à rembourser sa dette. Néanmoins depuis 2017, pour commencer à apprécier la cohérence de leurs investissements avec l'objectif des 2°C, les gérants mesurent et apprécient les trajectoires d'émission de GES des pays prévus dans leur engagement international de contribution à la mise en œuvre de l'accord de Paris (NDC⁹). A ce stade, l'appréciation des risques physiques et de transition liés au changement climatique repose ainsi sur l'appréciation des NDC, et sur le suivi des émissions de GES des pays.

Des exclusions normatives

La Caisse des Dépôts s'est dotée d'une liste d'interdiction d'opérer dans les pays de la liste des Etats et Territoires Non Coopératifs (ETNC) établie par Bercy, ainsi que dans les juridictions à l'encontre desquelles le Groupe d'Action Financière (GAFI) appelle à des contre-mesures afin de protéger le système financier international. Elle est complétée par une liste d'abstention d'investir dans les pays faisant l'objet de sanctions financières internationales par la France ou l'Union européenne, les pays listés par le GAFI comme « présentant des défaillances stratégiques majeures », ainsi que des « centres financiers offshores à fiscalité privilégiée » extérieurs à l'Europe. Ces exclusions sont communes à toutes les classes d'actifs, et donc aux obligations souveraines et publiques.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

Intégration ESG :

- La Caisse des Dépôts a cessé d'investir dans les titres d'un pays du Golfe sur des critères sociaux, et n'a pas investi dans la dette d'un pays de l'Union Européenne pour des raisons de gouvernance.
- Dans le cadre des travaux sur sa feuille de route 2°C, la Caisse des Dépôts a entamé une analyse interne des NDCs des pays émetteurs. Fin 2017, la réduction d'émission de GES des Etats en portefeuille était en ligne avec les NDCs de ces pays. Le portefeuille avait également un meilleur couple PIB/habitant /CO₂/habitant) que les Etats du G20.

Exclusion :

L'évolution des listes d'interdiction et d'abstention n'ont pas amené de réallocation au sein des portefeuilles.

CNP Assurances

La gestion des obligations souveraines et publiques détenues en direct est confiée à Ostrum AM et à La Banque Postale AM.

Démarche d'investisseur responsable

CNP Assurance applique des critères de gouvernance dans la sélection d'obligations souveraines et publiques. La compagnie compte sur le développement des émissions d'obligations vertes publiques et parapubliques pour intégrer le facteur environnemental dans cette classe d'actifs.

⁹ Nationally determined contribution

Des exclusions réglementaires et normatives

La politique d'exclusion s'appuie sur les listes établies par l'Etat français et l'Union Européenne ainsi que pour les paradis fiscaux sur la base des indices de *Tax Justice Network*. Pour les pays posant de graves problèmes au regard de la démocratie, des droits humains et de la corruption, elle s'appuie sur les listes établies par *Freedom House* et *Transparency International*.

Gestion des risques ESG

CNP Assurances détermine la liste des exclusions et valeurs sous surveillance (pays et entreprises). Celle-ci, régulièrement actualisée, est communiquée aux directions financières et aux sociétés de gestion mandatées pour application opérationnelle. Un contrôle périodique est effectué.

Obligations d'entreprises – détention directe

Caisse des Dépôts

Démarche d'investisseur responsable

Intégration ESG et gestion des risques

Pour les obligations détenues en direct, les risques ESG sont systématiquement intégrés aux risques de crédit analysés par la direction des risques. Chaque émetteur est noté à partir d'une cinquantaine d'indicateurs issus de multiples sources externes (MSCI, Bloomberg, Trucost, entreprises...) Cette analyse conditionne les limites fixées par le comité des risques.

La revue mensuelle du portefeuille en comité des risques aborde les risques ESG des émetteurs au cas par cas.

Les risques physiques liés au changement climatique ne sont pas pris en compte. Les risques de transition le sont partiellement, sur le secteur de l'énergie.

Des exclusions sectorielles et normatives

La Caisse des Dépôts pratique les exclusions normatives et sectorielles du Groupe, c'est-à-dire qu'elle exclut de ses financements obligataires les pays non coopératifs, les juridictions à haut risque de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, les mines antipersonnel et bombes à sous-munition, le tabac et les sociétés dont plus de 20 % du chiffre d'affaires est lié au charbon thermique.

Initier un engagement sur le climat

La Caisse des Dépôts dialogue avec les émetteurs dans le cadre des road shows organisés pour l'émission d'obligations vertes. Elle présente ses objectifs ESG et a détaillé sa politique d'exclusion du charbon aux entreprises de l'énergie.

Un pilotage climatique des portefeuilles

L'adoption fin 2017 de la feuille de route 2°C a donné lieu à deux nouveaux objectifs :

- La réduction de l'empreinte carbone du portefeuille de 20 % d'ici à 2020 par rapport à 2014

- Le renforcement du dialogue avec les emprunteurs afin de suivre leurs engagements en matière climatique. Le non-respect de ces engagements suscitera une réévaluation de la politique climatique de la société, pouvant potentiellement conduire au non renouvellement total ou partiel des titres arrivant à maturité, ou à une vente totale ou partielle de l'exposition, dans le respect des objectifs de performances et des équilibres du portefeuille.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

Intégration ESG et gestion des risques :

- En 2017, la prise en compte de la performance ESG entraîne des modifications d'allocation au cas par cas.
- La Caisse des Dépôts a désinvesti d'entreprises de certains services.

Exclusion :

La Caisse des Dépôts ne détient pas d'obligation d'entreprise dont le chiffre d'affaires est issu de plus de 20 % du charbon thermique.

Performance ISR :

La Caisse des Dépôts a initié des travaux visant à évaluer la performance ESG de ses portefeuilles.

Empreinte carbone du portefeuille d'obligations crédit (scopes 1 et 2) établi en valeur de bilan :

En 2017, l'empreinte carbone (scopes 1 et 2) du portefeuille, s'établit à 0,16 tonnes équivalent CO₂ par millier d'euros investi en valeur bilan.

CNP Assurances

Démarche d'investisseur responsable

La démarche ESG de CNP Assurances repose principalement sur l'exclusion de valeurs et de pays.

Des exclusions normatives et sectorielles

Les analyses et décisions sont communes aux actions et obligations d'entreprises. La compagnie exclut les armes controversées, le charbon, ainsi que les pays listés par l'Etat français et l'Union Européenne, ainsi que pour les paradis fiscaux sur la base des indices de *Tax Justice Network*. Pour les pays posant de graves problèmes au regard de la démocratie, des droits humains et de la corruption, l'exclusion s'appuie sur les listes établies par *Freedom House* et *Transparency International*.

Un engagement des émetteurs sur le respect du Pacte mondial

CNP Assurances dispose d'alertes ESG fournies par ses sociétés de gestion. Lorsque l'alerte correspond au non-respect par une entreprise des principes fondamentaux du Pacte mondial, CNP Assurances demande à la société de gestion de questionner l'émetteur. Lorsque ce dialogue n'a pas permis d'identifier une remédiation proche, la décision d'exclure est soumise au comité d'investissement qui décide au cas par cas. Les titres sont vendus le cas échéant ou bloqués dans l'univers d'investissement. CNP Assurances organise des comités ISR trimestriels avec ses deux gérants au cours desquels un suivi détaillé ligne à ligne est effectué et les alertes sont présentées.

La compagnie mène un dialogue direct avec les entreprises dont elle est actionnaire.

Une mesure de l'impact climatique

CNP Assurances mesure l'empreinte carbone de son portefeuille obligataire *corporate* coté détenu en direct, et suit l'encours des obligations vertes depuis 2016.

La gestion des risques ESG

Elle repose sur la mise en œuvre de la politique d'exclusion. La notation ESG des portefeuilles obligataires *corporate* est réalisée tous les trimestres par les experts ISR des sociétés en charge de la gestion de ces portefeuilles (Ostrum AM et LBPAM). L'analyse ESG des titres bénéficie de la veille trimestrielle sur les actions cotées mise en place depuis 2006 avec ces mêmes analystes extra-financiers.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

Exclusions :

Depuis 2015, CNP Assurances a cédé près de 300 M€ d'obligations de sociétés extractrices de charbon et productrices d'énergie à base de charbon. Elle ne détient pas d'obligation d'entreprises dont l'activité liée au charbon thermique dépasse 25 % du chiffre d'affaires.

Impact climatique :

Fin 2017, CNP Assurances détenait 1 362 millions d'euros d'obligations vertes.

Ayant atteint avec un an d'avance son objectif du triplement des encours en faveur de la TEE entre 2014 et 2017, CNP Assurances s'est engagée fin 2017 à consacrer, d'ici 2021, 5 Md€ à de nouveaux investissements en faveur de la transition énergétique et écologique. L'acquisition d'obligations vertes contribue à cet engagement.

Engagement :

Non disponible

Performance ESG :

Estimation des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur le portefeuille obligataire *corporate* coté en direct : l'estimation couvre 60 % du portefeuille et s'élève à 0,11 teq CO₂ par millier d'euros investi au 31 décembre 2017.

Obligations d'entreprises – détention indirecte

Caisse des Dépôts

Démarche d'investisseur responsable

Pour les obligations détenues sous forme de parts d'OPCVM gérés par des sociétés de gestion extérieures, la démarche ISR consiste à vérifier, au moment des *due diligences* de sélection des fonds, l'existence et la nature de la politique ISR de la société de gestion. Cette appréciation qualitative porte sur la présence de critères ESG dans l'analyse et l'allocation, sur les moyens associés (équipes dédiées, sources et abonnements prestataires externes), et sur des rapports ESG éventuels. Ces critères ne sont pas discriminants à l'exception du respect des principes de lutte anti blanchiment.

La mise en œuvre de la politique ISR des fonds n'est actuellement pas suivie, et la Caisse des Dépôts ne fait pas d'analyses ligne à ligne des risques ESG des fonds autre que celles éventuellement fournies par les sociétés de gestion.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

En 2017, la Caisse des Dépôts n'a pas investi dans de nouveaux fonds obligataires. 56 % des encours sont gérés selon une politique intégrant les dimensions ESG.

CNP Assurances

Pour les obligations détenues via des fonds dédiés, CNP Assurances applique depuis 2016, l'exclusion des fonds domiciliés dans les pays sensibles et qui spéculent sur les matières premières, ainsi que sa règle d'exclusion du charbon. Pour les obligations détenues via des OPCVM ouverts, la compagnie soumet dans le cadre des *due diligences*, les sociétés de gestion à un questionnaire sur ses engagements d'investisseur responsable, et réalise tous les deux ans une enquête ISR et TEE selon des modalités identiques à celles des fonds d'actions (*voir le chapitre Actions cotées p. 28*).

Actifs monétaires

Caisse des Dépôts

Démarche d'investisseur responsable

Des exclusions normatives et sectorielles

Les exclusions sectorielles et normatives du Groupe sont appliquées.

Gestion et analyse des risques ESG

Chaque émetteur souverain fait l'objet d'un score ESG et d'une évaluation de sa trajectoire de réduction d'émission de GES.

Pour les titres des entreprises, l'analyse repose sur une cinquantaine d'indicateurs, les indicateurs environnementaux fournis par MSCI (productivité des ressources, part des énergies renouvelables, émissions de GES). L'analyse crédit est réalisée par la direction des risques qui intègre ces critères ESG dans sa notation. Cette analyse est la base de la définition de limites en comité des risques.

A ce stade, les risques physiques et de transition liés au climat du portefeuille ne sont pas analysés, en raison d'horizons de détention très courts, rendant l'analyse peu opérante.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

Politique d'exclusion :

Non disponible

Gestion et analyse des risques ESG :

Non disponible

CNP Assurances

Démarche d'investisseur responsable

Fonds ouverts

Avant la souscription dans des fonds ouverts, CNP Assurances soumet aux sociétés de gestion un questionnaire qui porte sur ses engagements d'investissement responsable, l'approche ESG si elle existe, l'exclusion des armes controversées, et la spéculation sur les matières premières agricoles. CNP Assurances réalise également une enquête tous les 2 ans auprès de l'ensemble des sociétés de gestion partenaires sur la prise en compte des principes retenus. Par ailleurs, la question est également posée de leur adhésion aux PRI.

Fonds dédiés

Pour les fonds dédiés, la démarche ESG s'appuie sur des principes généraux pour l'univers d'investissement : l'exclusion des acteurs et des fonds spéculant sur les matières premières agricoles et l'application des principes d'exclusion de CNP Assurances sur les pays et valeurs (*voir chapitres précédents*).

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

Due diligences ESG :

La dernière enquête ESG auprès des sociétés de gestion a été menée en décembre 2017/janvier 2018.

→ A fin 2017, 90 % des sociétés de gestion adhèrent aux PRI.

Exclusions :

Non disponible

CAPITAL INVESTISSEMENT

Chiffres clés

Encours investis en actifs verts en millions d'euros

	Direct	Indirect
Bpifrance	370,40	197,20 (dont 15,00 labellisés et 9,54 thématiques)
CDC IC	-	-
CNP Assurances	-	35,00
Caisse des Dépôts	-	-

Bpifrance

Pour Bpifrance, l'investissement en fonds propres dans des start-ups, PME et ETI françaises non cotées fait partie de sa mission d'accompagnement des entreprises. Elle intervient de deux façons :

- Elle investit directement dans des entreprises, en minoritaire sauf exception, via des fonds spécialisés gérés par ses équipes d'investissement.
- Elle prend des participations minoritaires dans des fonds d'investissement, notamment territoriaux.

Démarche d'investisseur responsable

La démarche ESG de Bpifrance vise principalement à inscrire les entreprises dans lesquelles elle investit directement et les sociétés de gestion à qui elle confie des capitaux dans une démarche RSE de progrès, à travers un diagnostic initial et une enquête annuelle.

Les procédures d'investissement et de suivi intègrent en outre les dispositifs de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) et de prévention des risques de réputation

liés aux investissements dans des paradis fiscaux, et les exclusions décidées à l'échelle du groupe Caisse des Dépôts (armes, charbon et tabac).



Lors de la prise de participation

Investissements directs

Pour ses investissements directs, Bpifrance évalue les entreprises cibles au regard de la prise en compte de critères ESG.

Un outil d'aide à l'analyse hiérarchise les enjeux ESG de l'entreprise, au regard de sa taille, de son secteur d'activité, et de 14 questions organisées en 4 thèmes :

- Gouvernance : Transparence et équilibre ; Anticipation ;
- Capital humain : Emploi et politique sociale ; Gestion des emplois et compétences ;
- Diversité et égalité des chances ; Bien-être au travail ; Climat et dialogue social ;
- Parties prenantes : Relations pérennes et éthiques avec les fournisseurs ; Qualité et satisfaction des clients ; Relations avec les autres parties prenantes externes.
- Politique environnementale et système de management : Energie et Gaz à effet de serre ; Intrants et déchets ; Maîtrise des autres impacts environnementaux.

La note d'analyse ESG est intégrée dans la note d'investissement. L'analyse ESG ne donne pas lieu à des refus d'investir mais Bpifrance identifie en accord avec chaque entreprise des axes d'amélioration qui figurent au pacte d'actionnaires.

Investissements indirects

Pour ses investissements indirects, les *due diligences* auprès des sociétés de gestion incluent un questionnaire ESG identique à celui de la Caisse des Dépôts ; la prise en compte des dimensions ESG fait partie des critères de sélection des équipes de gestion. Bpifrance veille à ce que les sociétés de gestion placent les entreprises dans lesquelles elles investissent dans une démarche RSE de progrès. Ainsi, la documentation juridique (*side letters*) prévoit que les sociétés de gestion s'engagent à faire progresser la responsabilité sociétale des entreprises dans lesquelles elles investissent. Pour mesurer ces progrès, les sociétés de gestion s'engagent à répondre à une enquête annuelle ESG menée par Bpifrance portant sur leur propre pratique RSE mais surtout sur leur démarche ESG dans leur métier d'investisseur, ou à lui fournir leur rapport ESG annuel.

Durant l'investissement

Bpifrance envoie un questionnaire ESG chaque année aux entreprises en portefeuille et aux fonds investis par Bpifrance, afin qu'eux-mêmes et leurs entreprises investies contribuent à cette enquête. Ce questionnaire -identique à celui de la Caisse des Dépôts- interroge les entreprises sur leurs pratiques de gouvernance, sociales, et environnementales, avec une analyse renforcée sur la prise en compte du changement climatique.

Les résultats de l'enquête annuelle sont restitués aux équipes de gestion directe pour qu'elles puissent engager un dialogue avec les entreprises dans le cadre des instances de gouvernance des sociétés. En outre, pour l'investissement indirect, l'équipe de développement durable de Bpifrance rencontre un certain nombre de sociétés de gestion.

Mesure d'impact

Les données collectées à partir du questionnaire et des rapports RSE des sociétés fournissent à Bpifrance des informations sur les politiques et actions environnementales et sociales des entreprises, ainsi que sur la création/destruction d'emplois.

Gestion des risques ESG

L'identification des risques ESG repose sur :

- L'analyse effectuée avant la décision d'investissement et permet de convenir avec l'entreprise investie d'axes d'amélioration,
- Le suivi opérationnel réalisé par les équipes d'investissement notamment par leur participation à la gouvernance des sociétés et par le suivi de l'actualité des lignes. Les réponses aux questionnaires de la campagne ESG annuelle peuvent également permettre de déceler des enjeux non encore abordés dans le dialogue avec l'entreprise.

Bpifrance ne fait pas d'analyse globale de l'activité ; les risques sont appréciés au cas par cas. Les **risques physiques et de transition** liés au changement climatique sont estimés dans le cadre de la relation actionnariale d'une part, et d'autre part via les réponses aux questionnaires ESG par les sociétés en portefeuille. En 2017, Bpifrance a piloté les réflexions des métiers sur la feuille de route 2°C sur le capital-investissement. Un diagnostic de l'impact carbone de l'ensemble du portefeuille de la Caisse des Dépôts et de Bpifrance a été réalisé via une méthode statistique. Les 100 entreprises présentant le plus d'enjeux ont été identifiées, en vue d'un suivi. Il en a résulté l'actualisation pour l'avenir des questionnaires communs à la Caisse des Dépôts et à Bpifrance de *due diligence* et de notation ESG pour mieux intégrer les enjeux climatiques.

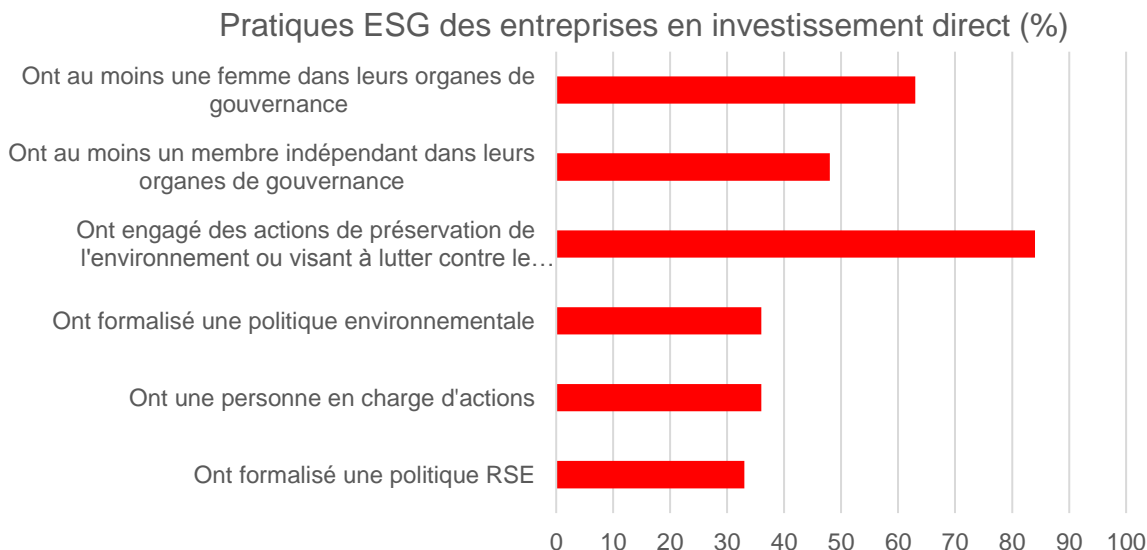
Suite à ces travaux, Bpifrance adoptera une méthode pour chercher à aligner ses investissements dans les entreprises avec les objectifs de l'accord de Paris sur le climat.

Bpifrance propose des formations à la RSE aux dirigeants des entreprises investies et aux sociétés de gestion partenaires qui le souhaitent.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

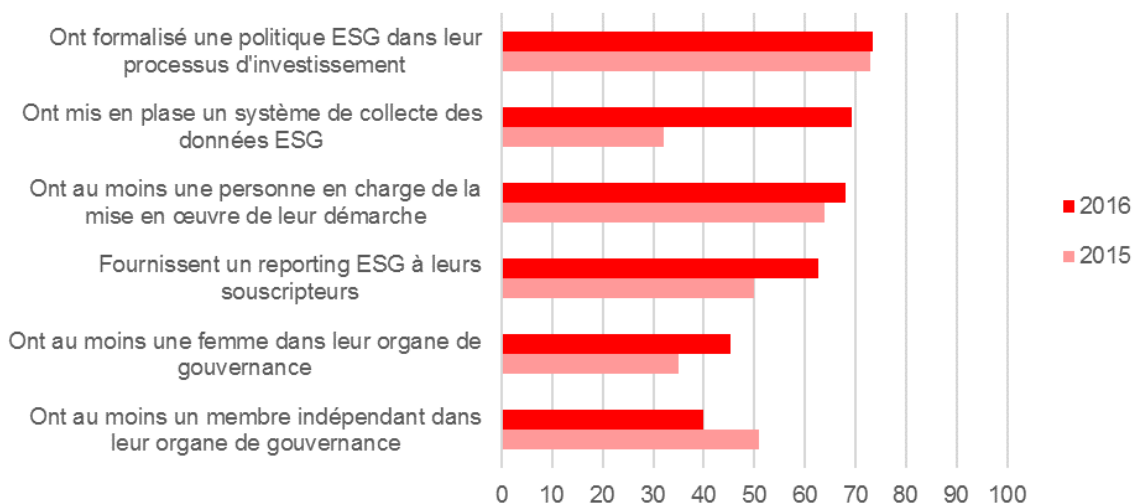
Résultats de l'enquête ESG 2017 (portant sur 2016) :

- Investissement direct : sur participations directes, 304 entreprises ont répondu à la campagne annuelle d'enquête ESG



■ Indirect : 75 sociétés de gestion et 802 de leurs participations ont répondu à la campagne ESG 2017.

Pratiques ESG des sociétés de gestion (%)



Exclusions :

Bpifrance ne détient pas de participation dans des sociétés non cotées dont le chiffre d'affaires est exposé à plus de 20 % au charbon thermique.

Encours verts :

- Encours directs : 370,40 M€
- Encours indirects : 197,20 M€, dont labellisés verts : 15,00 M€
- Encours thématiques : 9,54 M€

Caisse des Dépôts

Démarche d'investisseur responsable

Choix des sociétés de gestion

La Caisse des Dépôts soumet aux sociétés de gestion cibles un questionnaire ESG qui donne lieu à une notation. La note ESG minimale requise pour sélectionner une société est de 5/10.

Les critères de notation sont la gouvernance de la société (membres indépendants dans le conseil, code de déontologie...), la formation des salariés, les pratiques favorables à l'environnement, la prise en compte des critères ESG dans la gestion, les *due diligences* environnementales sur les sous-jacents, l'évaluation du respect des droits de l'homme, des impacts sociaux et la qualité des reportings ESG de la société.

Les sociétés de gestion sélectionnées doivent prendre des engagements ESG qui figurent dans la documentation juridique des fonds (*side letters*). Ces engagements consistent à formaliser une politique ESG, appliquer les listes d'exclusions sectorielles du groupe Caisse des Dépôts et lui fournir un reporting ESG annuel complet.

Suite aux travaux du groupe sur la trajectoire 2°C, les critères environnementaux du questionnaire de *due diligence* ont été élargis aux engagements climatiques de la Caisse des Dépôts. Les nouvelles *side letters* intègrent l'exclusion du charbon thermique et prévoient la production d'un reporting régulier sur les dimensions ESG de la société de gestion et du portefeuille qui intègre la dimension climatique.

Suivi des investissements

Chaque année, la Caisse des Dépôts réalise une enquête ESG auprès des sociétés de gestion. Il concerne pour partie la société de gestion, pour partie les entreprises sous-jacentes.

L'enquête porte notamment sur l'environnement (formalisation d'une politique, certification, émissions de carbone, exposition au charbon, eau, biodiversité, gestion des déchets, procès, risques physiques), sur le social (partage des profits, conflits), et sur la gouvernance (composition du conseil, parité, procès).

La Caisse des Dépôts soutient l'initiative Carbone 2020 (IC20) portée par France Invest, rassemblant les sociétés de capital investissement, désireuses de calculer et maîtriser l'empreinte carbone de leurs investissements.

Mesure d'impact

La Caisse des Dépôts suit des indicateurs ESG pour partie agrégables dans le cadre de son reporting ESG interne annuel. Néanmoins les mesures d'impact restent difficiles sur cette classe d'actifs.

Gestion des risques ESG

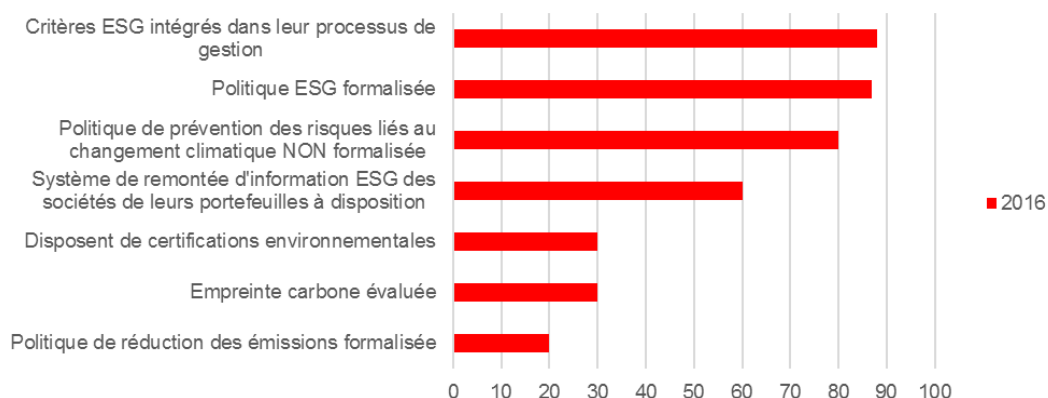
La Caisse des Dépôts n'évalue pas par transparence les risques ESG-climat de son portefeuille de capital investissement.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

Suivi ESG des investissements dans des fonds :

- En 2017, 97 % des sociétés de gestion ont répondu à l'enquête annuelle portant sur leurs pratiques de 2016.
- 44 sociétés de gestion sont signataires des PRI. Parmi elles, 3 ont été récompensées en 2016 pour leurs pratiques ESG.

Pratiques ESG des sociétés de gestion en portefeuille (%)



Investissement thématique :

Dans le cadre de ses investissements contribuant au développement local (future Banque des Territoires), la Caisse des Dépôts a investi au capital d'entreprises de mobilité innovante, du numérique et de l'économie sociale et solidaire pour lesquelles la démarche ESG n'est pas complètement formalisée :

- Cityscoot (location de scooters en libre-service)
- Hype (société de taxis à motorisation hydrogène)
- Oxipio (logistique du dernier kilomètre)
- CitiZen Mobility (service de mobilité pour personnes âgées en milieu rural)
- Clem et Totem (autopartage de véhicules électriques).

CDC International Capital

Démarche d'investisseur responsable

La démarche ESG de CDC International Capital (CDC IC) est définie dans sa charte d'investissement responsable, en ligne sur son site internet.

Analyse ESG des dossiers et décisions d'investissement

CDC IC applique les exclusions définies par le groupe Caisse des Dépôts.

CDC IC effectue une analyse pour attribuer une note ESG synthétique à l'entreprise cible. Les critères ESG analysés sont les suivants :

- Environnement : politique environnementale de la société, certification et réglementation, consommation et préservation des ressources naturelles, protocoles internes - critères environnementaux.
- Social : politique sociale de la société, typologie du personnel, embauches et licenciements, santé et sécurité, formation et promotion, climat social et sociétal, relations clients, sous-traitance et fournisseurs,
- Gouvernance : mode de gouvernance de la société, gouvernance de la société.

L'analyse repose sur des sources internes (information memorandum ; entretiens avec les managers ; documents en *data room*) et externes (*due diligence* sociale ; *due diligence* environnementale ; *due diligence* ESG, etc). Les investisseurs peuvent faire appel à des analyses fournies par la société de conseil ESG de CDC IC, pour l'appréciation ESG d'un secteur d'activité ou d'une entreprise.

Suite à cette analyse, CDC IC identifie des points de vigilance et d'éventuels axes d'amélioration envisagés avec la société afin d'établir une « feuille de route ESG ».

Une clause ESG est également intégrée dans la documentation juridique.

Gestion des risques ESG

- Dans l'examen des dossiers d'investissements, CDC IC étudie les risques environnementaux, de corruption, de non-respect de normes internationales du travail et des législations en vigueur, à plusieurs principes des droits de l'homme, aux normes internationales du travail et à la lutte contre la corruption.
- Sur la durée de vie de l'investissement, le suivi des enjeux ESG est fait dans le cadre de la relation « au fil de l'eau » des investisseurs avec les entreprises, et en écho avec les diligences et appréciations produites par la société de conseil ESG de CDC IC.

CDC IC n'évalue pas les risques physiques ou de transition des entreprises en 2017, mais a participé à l'élaboration de la feuille de route 2°C du Groupe visant à prendre en compte ces dimensions. CDC IC a engagé les travaux pour déterminer le niveau de risque climatique du secteur d'activité concerné et si besoin, déterminer le niveau de risque climat de l'entreprise en évaluant la sensibilité de son dirigeant aux enjeux climatiques et la matérialité des actions de maîtrise des risques climatiques mises en œuvre.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

CDC IC a mis à jour sa procédure d'investissement en intégrant totalement l'approche investissement responsable en lieu et place de la situation antérieure où deux procédures (investissement *stricto sensu* et investissement responsable) coexistaient.

CNP Assurances

Démarche d'investisseur responsable

Exclusions

CNP Assurances applique sa liste des pays interdits (démocratie, corruption, degré de liberté, paradis fiscaux) depuis 2015.

Evaluation ESG préinvestissement

CNP Assurances soumet les sociétés de gestion à un questionnaire ESG pré investissement dont les réponses donnent lieu à une notation.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

Exclusions :

La politique d'exclusion décrite plus haut s'applique.

Evaluation ESG :

En 2017, 18 fonds ont fait l'objet d'une évaluation ESG.

Investissement thématique :

L'encours investi dans des fonds verts cotés se montait à 35 M€.

INFRASTRUCTURES

Chiffres clés

Encours d'infrastructures vertes à la fin 2017 millions d'euros

	2016	2017
Caisse des Dépôts	252	341 (énergie renouvelable)
CNP Assurances	508	1 041

CNP Assurances et la Caisse des Dépôts investissent de façon minoritaire, directement et indirectement, dans des projets et sociétés d'infrastructures.

Une grande partie des investissements directs de la Caisse des Dépôts a pour particularité de viser le développement des territoires et l'utilité sociale dans le transport, l'énergie et les énergies renouvelables, l'environnement, le numérique, ou encore le tourisme.

Pour les actifs déjà en portefeuille, la démarche d'investisseur responsable se développe progressivement. Compte tenu de la durée de vie des infrastructures et de l'horizon d'investissement de long terme dans cette classe d'actifs, tant la Caisse des Dépôts que CNP Assurances orientent leurs nouveaux investissements pour qu'ils contribuent à la transition écologique et énergétique.

Caisse des Dépôts

Démarche d'investisseur responsable

Intégration à la décision et au suivi des investissements

L'intégration de la considération des facteurs ESG dans la décision d'investissement est en train d'être formalisée via l'introduction progressive d'une démarche de cotation des investissements lors de l'instruction des projets.

Concernant le suivi, la Caisse des Dépôts est particulièrement attentive à la qualité de la gouvernance de ses participations (présence d'un pacte d'actionnaires, nombre de membres du conseil etc.) et s'implique de manière active en participant aux assemblées générales, conseils d'administration et comités stratégiques. Ainsi, les représentants de la Caisse des Dépôts soulèvent des questions sur les incidents, ou les points d'amélioration par exemple. Pour ses investissements en projets d'énergie renouvelable adossés sous l'Obligation Verte (*Green Bond*), le suivi des impacts est effectué via un reporting annuel dédié portant sur la capacité de production d'énergie verte, les emplois, les émissions de carbone évitées, les foyers alimentés en électricité verte.

Les aspects ESG sont communiqués volontairement par les gestionnaires d'actifs et diffèrent selon le type d'infrastructures. Selon le cas, la Caisse des Dépôts se fonde sur leurs analyses ou sur ses analyses internes.

Investissements thématiques en faveur de la TEE, et contribution à l'objectif 2°C

La Caisse des Dépôts analyse la cohérence de son portefeuille avec les objectifs publics de la stratégie national bas-carbone (SNBC). Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts cherche à contribuer à l'amélioration du mix-énergétique par l'investissement dans la production d'énergie renouvelable, et au développement de solutions de mobilité décarbonée.

Gestion des risques ESG

L'analyse des risques ESG sur cette classe d'actifs reste partielle.

La Caisse des Dépôts s'assure de la conformité des investissements avec ses engagements, notamment liés au climat et avec sa charte d'investisseur responsable.

Les risques physiques et de transition liés au changement climatique sont évalués dans le processus de choix d'investissement. La Caisse des Dépôts utilise des scénarios long terme pour éclairer ses décisions, par exemple le risque réglementaire sur l'évolution des motorisations, le prix de l'énergie, la fermeture des centres-villes à la circulation ou encore l'impact des nouvelles technologies de matériel roulant.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

Contribution à l'objectif 2°C :

La Caisse des Dépôts n'a pas réalisé de changement formel de doctrine d'investissement en 2017, mais sa volonté explicite de contribuer à la transition bas carbone fait évoluer progressivement le portefeuille de participations en infrastructures. Elle a ainsi vendu sa participation dans la société d'auto-route SANEF en 2017.

Gestion des risques ESG :

La Caisse des Dépôts est particulièrement attentive à l'évolution de ses principales participations. Ainsi, pour sa participation dans GRT-Gaz à travers les holdings SIG et HIG, elle appuie la société dans sa propre transition bas carbone. GRT-Gaz travaille ainsi sur des solutions pour développer le gaz vert (Hydrogène, Biométhane) en visant un gaz 100 % vert en 2050. Pour ce faire, la société s'est dotée d'un important plan de recherche et développement, d'un plan d'investissement, et d'un plan d'action environnemental, présenté en Conseil d'administration, ainsi que d'un plan d'avancement (indicateurs quantitatifs comme les émissions de méthane, de CO₂, du plan de déploiement de modernisation des installations).

Investissements thématiques en faveur de la TEE :

- L'encours d'investissement de la Caisse des Dépôts en infrastructures d'énergies renouvelables, et dans le domaine d'efficacité énergétique (industrielle et bâtimentaire) se monte à 367 millions d'euros en valeur du portefeuille au 31 décembre 2017. Les nouveaux engagements (y compris la prise des nouvelles participations dans les engagements existants) ont représenté 121,6 millions d'euros en 2017, soit 339,6 mégawatts de capacités nouvelles de production. La Caisse des Dépôts a également investi dans plusieurs sociétés développant des infrastructures et des flottes de mobilité propre.
- L'émission d'une obligation verte en février 2017 de 500 M€ a été l'occasion de créer un outil de mesure d'impact climatique des actifs qu'elle finance ou refinance par cet emprunt, notamment des infrastructures d'énergies renouvelables.
- Un fonds d'investissement en infrastructure pour les pays en développement : la Caisse des Dépôts et l'Agence française de développement ont lancé un véhicule commun d'investissement dédié aux

infrastructures dans les pays en développement, et doté de 600 M€ de fonds propres. Il contribuera à la réalisation de projets sobres en carbone en étant focalisé sur des projets d'infrastructures *green-field* dans les secteurs de l'énergie, des transports, de l'eau et l'assainissement, des télécommunications et des infrastructures numériques, du traitement des déchets, de l'aménagement du territoire ainsi que dans la santé et l'éducation. Une politique ESG ambitieuse est en cours de définition.

Exclusion :

Dans le cadre de son projet EEco Holding qui consiste à co-investir dans des équipements d'efficacité énergétique installés sur des sites industriels, la Caisse des Dépôts investit dans des équipements d'amélioration de l'efficacité d'une chaudière à charbon, avec l'objectif de réduire de 25 % la consommation de charbon dans le mix énergétique du site à horizon 2020.

CNP Assurances

Démarche d'investisseur responsable

Exclusions géographiques

Depuis 2015, sa liste de pays interdits s'applique et est discriminante.

Gestion des risques ESG

Un reporting ESG est introduit lors de nouveaux investissements.

Suivi ESG

CNP Assurances sensibilise depuis 2015 les sociétés qui gèrent ses investissements en cours aux principes du Pacte mondial, et leur demande un reporting ESG annuel incluant une partie environnementale.

Investissements thématiques en faveur de la TEE, et contribution à l'objectif 2°C

Ses nouveaux investissements, directs et indirects **en infrastructures vertes**, concourent à son engagement d'atteindre 3 Md€ d'actifs verts d'ici à la fin 2018. Ces investissements en infrastructures vertes couvrent les énergies renouvelables, la mobilité durable, le traitement des eaux et des déchets. Pour analyser l'alignement de son portefeuille à un scénario 2°C, elle compare la part de ses investissements verts dans les secteurs de l'énergie et du transport avec les scénarios 2°C de l'AIE et de l'Adème.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

Investissements thématiques en faveur de la TEE :

- Encours : 1 041 M€ fin 2017 (y compris la participation dans le fonds Meridiam Transition)
- CNP Assurances a lancé fin 2015, avec la société de gestion Meridiam, le fonds « Meridiam Transition » qui finance des projets de développement innovants dans le domaine de la transition énergétique, des services locaux comme les réseaux de chaleur ou la valorisation énergétique de déchets, des réseaux électriques et gaziers et, enfin, des énergies renouvelables innovantes.

Suivi ESG :

En 2017, 67 % des fonds Infrastructure ont répondu au reporting ou communiqué un reporting volontaire propre.

IMMOBILIER

Chiffres clés

Consommation d'énergie primaire scopes 1 et 2 du portefeuille

Estimée à 360 634 MWh ep/an, soit 17 % de moins qu'en 2014

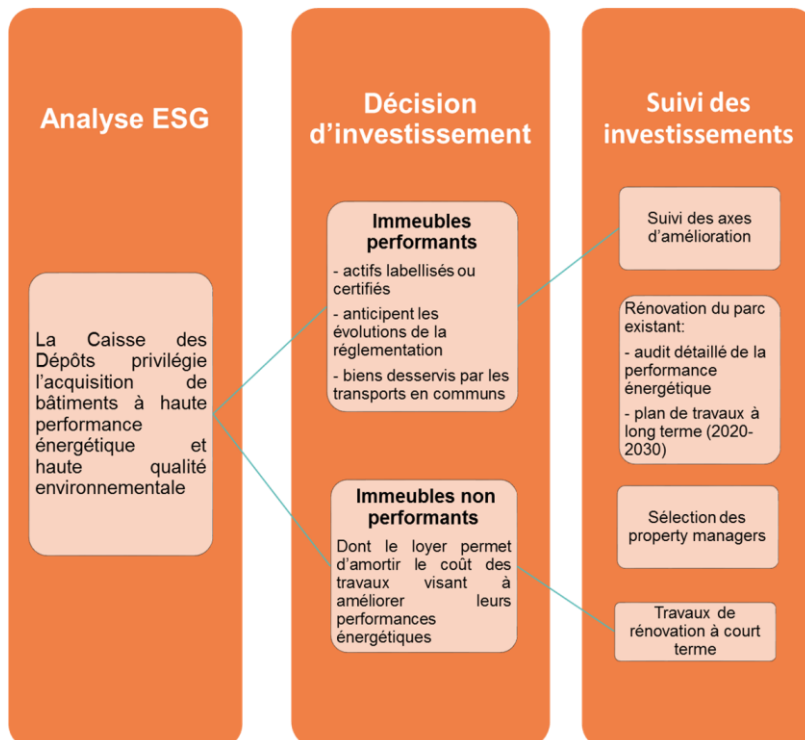
Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts gère un portefeuille d'immobilier de placement (80 % de son patrimoine immobilier). Par ailleurs, elle investit dans des opérations immobilières participant aux projets urbains définis par les collectivités publiques, notamment dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale et dans des zones urbaines sensibles.

Portefeuille de placement

Démarche d'investisseur responsable

Une démarche d'intégration ESG pour l'amélioration des qualités environnementales du patrimoine immobilier



La Caisse des Dépôts s'est engagée à réduire de 38 % la consommation d'énergie de l'ensemble de son portefeuille d'actifs immobiliers (logement, commerce et tertiaire) entre 2010 et 2030. Cet engagement est conforme aux objectifs climatiques nationaux pour l'immobilier tertiaire récemment revus lors de la promulgation de la LTECV, visant notamment la réduction des consommations d'énergie du secteur tertiaire de 60 % à horizon 2050 par rapport à 2010, et donc la réduction énergétique globale des bâtiments tertiaires existants par période de 10 ans.

Sélection et acquisition des actifs

La Caisse des Dépôts analyse systématiquement les performances environnementales des immeubles. Elle acquiert les actifs aux meilleures performances énergétiques et environnementales et ceux qui peuvent être hissés aux niveaux requis dans des conditions économiques acceptables. En cas d'acquisition d'un immeuble non performant, le *business plan* d'acquisition doit en effet intégrer la réalisation à court terme de travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Les informations ESG réunies lors des diligences sont principalement fournies par le vendeur. Elles sont analysées par l'équipe de la Caisse des Dépôts et des experts externes.

Les critères d'acquisition sont la consommation énergétique, les émissions de GES en exploitation, l'obtention du label Bâtiments bas carbone (BBCA - Cycle de vie), les certifications et labels environnementaux (Construction et Exploitation), les certifications et labels relatifs au bien-être des utilisateurs (Well), et la proximité des transports en commun.

Une partie des acquisitions est financée par l'obligation verte émise par la Caisse des Dépôts en 2017. Dans ce cadre, les immeubles doivent disposer du niveau de labellisation/certification minimum LEED Or ou BREEAM Très Bon ou BBC Effnergie + HQE Excellent ou NF Habitat et Environnement Conformité E + C ou Bâtiment Durable Méditerranéen ou Qualité Environnement Calédonienne ou Éco-label Européen.

Gestion des immeubles

Après avoir effectué les audits énergétiques de l'ensemble de son portefeuille d'immobilier détenu en pleine propriété, la Caisse des Dépôts a mis en place un programme d'arbitrage d'actifs les moins performants, et une stratégie de restructuration lourde d'actifs incluant l'amélioration de leur performance énergétique.

Une annexe verte est incluse à tous les baux conclus entre les locataires et la Caisse des Dépôts. La Caisse des Dépôts mesure la baisse des consommations d'énergie et la baisse des émissions de carbone de son portefeuille résultant de ses programmes de rénovation, de cession et d'acquisition. La Caisse des Dépôts participe au programme Nature 2050, le premier programme post COP21 d'adaptation des territoires au changement climatique.

Pour les actifs dans lesquels elle prend une part minoritaire, la performance environnementale cible est présentée dans le dossier d'investissement. La Caisse des Dépôts incite les *clubs deals* à progresser en matière de performance énergie-climat. Elle ne dispose pas d'une mesure d'impact ESG et ne connaît pas en totalité la consommation énergétique. Le suivi des immeubles labellisés et de la réduction des émissions de carbone est possible uniquement quand ces données lui sont communiquées.

Gestion des risques ESG

Les risques liés aux problématiques ESG pris en compte de manière qualitative dans la procédure d'investissement sont : la pollution des sites et des sols, l'exposition aux risques naturels et technologiques (ERNT), l'évolution de la réglementation sanitaire, l'obsolescence énergétique de l'actif, l'évolution de la réglementation relative aux émissions de GES.

La politique d'acquisition aux meilleurs labels, notamment le label Bâtiment BBCA (construction et exploitation) dans les nouvelles opérations ainsi que le programme de cessions/rénovations doivent couvrir le risque de transition.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

Intégration de la performance environnementale à la gestion du portefeuille :

- En 2017, la Caisse des Dépôts a vendu 2,6 M€ d'actifs de logements, et 1,2 M€ de bureaux peu performants. Elle poursuit à Paris, la restructuration d'un immeuble ancien et la démolition-reconstruction d'un ensemble de 40 000 m² de bureaux qui seront mis aux meilleures normes de performance énergétique.
- 36 % du portefeuille dispose d'au moins un label. 24,9 % du portefeuille est labellisé HQE/H&E, 17,7 % BREEAM, 17,5 % BBC/Energie

Consommation énergétique estimée du portefeuille :

- Fin 2017, la consommation d'énergie primaire *scopes* 1 et 2 du portefeuille est estimée à 360 634 MWh ep/an à comparer avec 435 000,00 MWh ep/an sur le même périmètre en 2014, soit une baisse de 17 %.
- La quantification de la réduction des émissions de CO₂ associées est en cours.

Investissements immobiliers dans les territoires

Démarche d'investisseur responsable

La doctrine d'investissement intègre des critères extra-financiers pour les différents segments immobiliers. Le Plan à moyen terme 2017-2022 s'oriente notamment vers des externalités positives sociales et environnementales, telles que la création d'emplois, l'accompagnement d'une politique territoriale de santé et du développement des résidences services seniors (secteur santé, médico-social et vieillissement), dépollution des friches urbaines (fonds d'investissement « dépollueur - aménageur »), et les investissements dans des actifs immobiliers présentant une ambition de performance énergétique et environnementale.

Une stratégie de qualité environnementale des investissements immobiliers est en cours d'élaboration. Les niveaux d'exigence environnementale à atteindre seront déclinés par secteur d'activité immobilière, et viseront à :

- Réduire les consommations énergétiques et les émissions de GES en tenant la trajectoire Climat 2°C,
- Favoriser les bâtiments résilients au regard du changement climatique et limitant leurs impacts sur les ressources.

Les niveaux d'exigence ciblés seront en cohérence avec les thématiques des certifications environnementales actuelles (HQE, BREEAM, LEED).

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

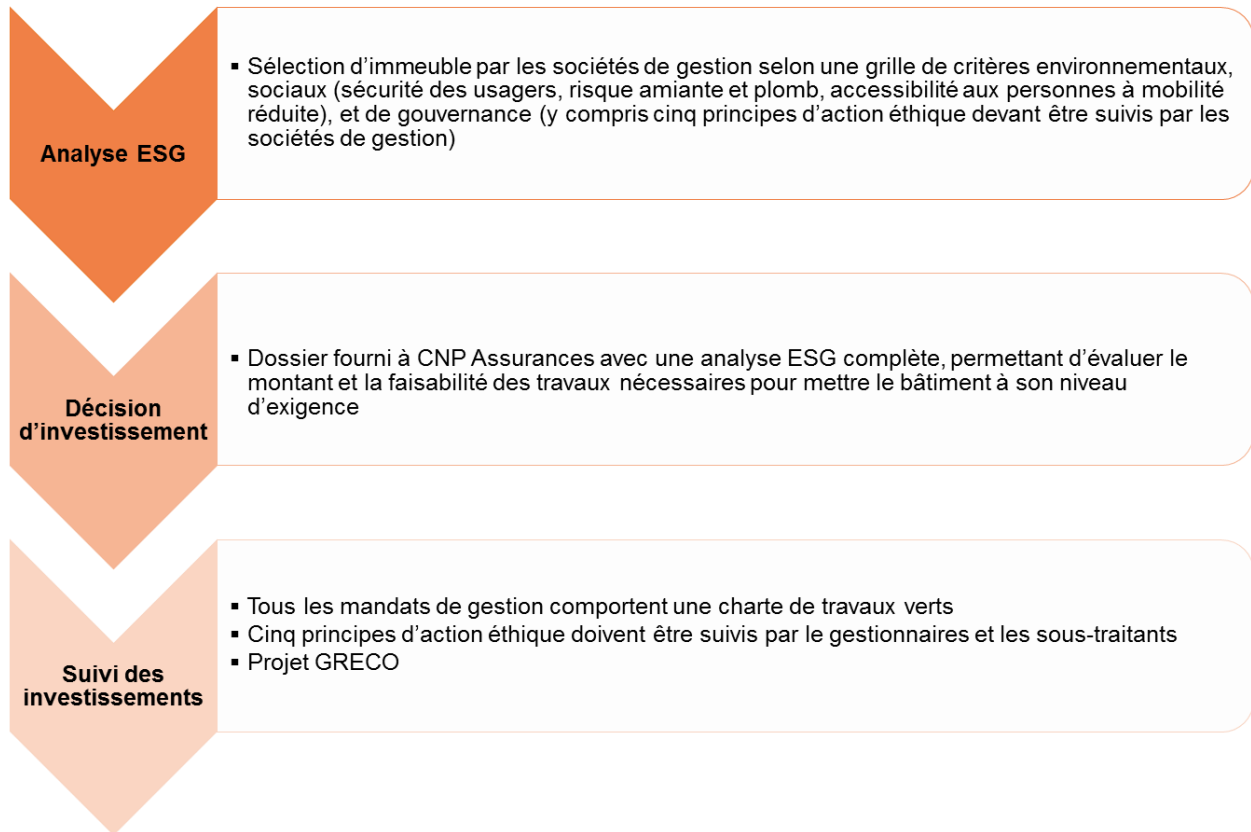
Intégration de la performance environnementale à la gestion du portefeuille :

Sur 50 nouveaux projets engagés depuis le 1er janvier 2017 susceptibles de bénéficier d'une norme environnementale, 40 soit 80 % seront certifiés ou labellisés (BREEAM, NF Habitat, HQE...).

Consommation d'énergie primaire du portefeuille associé à l'émission de green bond, *scopes* 1 et 2 : 8 957,79 MWh ep/an

CNP Assurances

Démarche d'investisseur responsable



Une démarche d'intégration ESG pour l'amélioration des qualités environnementales du patrimoine immobilier et des enjeux de sécurité

La démarche ISR de CNP Assurances vise à améliorer la performance énergétique de son parc immobilier, à veiller à préserver la biodiversité, et à inclure des enjeux de respect de sécurité.

CNP Assurances s'est dans ce but engagée à réduire la consommation énergétique de son patrimoine immobilier de 20 % entre 2006 et 2020. Cet objectif s'inscrit dans la Stratégie nationale bas carbone qui préconise de diminuer la consommation énergétique de 38 % entre 2010 et 2030.

La compagnie a signé en 2015 la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires. CNP Assurances confie la gestion de son patrimoine immobilier à des sociétés de gestion qui sont en charge de l'analyse et de la gestion ESG des investissements.

Sélection et acquisition des actifs

CNP Assurances demande aux sociétés de gestion de sélectionner des immeubles à acquérir selon une grille ESG. Les sociétés sont en charge de l'analyse et fournissent un dossier complet à CNP Assurances. Parmi les critères évalués : la gouvernance (y compris cinq principes d'action éthique

devant être suivis par les sociétés de gestion), les risques environnementaux, la performance énergétique (diagnostic obligatoire), les émissions de GES du bâtiment et sa position au regard des nouvelles réglementations environnementales (bail vert, certification, labels), ainsi que la situation sanitaire au regard de l'amiante, le plomb, les termites, et pollutions des sols. Ces informations ESG peuvent être complétées si nécessaire d'audits, de benchmarks, de références internationales (label) ou d'autres informations d'experts externes.

Le dossier d'investissement sert à évaluer le montant et la faisabilité des travaux nécessaires pour mettre le bâtiment au niveau d'exigence de CNP Assurances. La non faisabilité est un critère d'abandon du projet et l'évaluation des coûts des travaux impacte le prix d'acquisition.

CNP Assurances exclut les acquisitions dans les pays de sa liste de pays interdits.

Gestion des actifs

Afin d'assurer une gestion responsable du patrimoine immobilier par les sociétés de gestion, CNP Assurances leur demande de s'engager à signer la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires. De plus tous les mandats de gestion comportent une charte de travaux verts, incluant la biodiversité depuis 2015.

Dans ce cadre, des annexes vertes sont depuis 2014 incluses dans les mandats de gestion. Par ailleurs, CNP Assurances poursuit un programme d'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine dans le cadre d'un projet nommé « Greco » mis en place dès 2012. 168 actifs immobiliers sont concernés, soit 53 % de son patrimoine immobilier total. Différentes phases de la mission Greco permettent de définir les plans d'actions d'amélioration énergétique actif par actif :

- 1- des audits énergétiques du parc immobilier ;
- 2- la définition de plusieurs scénarios par bâtiment ;
- 3- la définition du scénario patrimonial par la sélection d'un scénario par actif ;
- 4- la vérification des calculs par les bureaux d'études ;
- 5- l'intégration des budgets de travaux dans les plans pluriannuels.

Gestion des risques ESG

Les sociétés de gestion s'engagent à suivre les principes ESG fixés par CNP Assurances et doivent s'assurer qu'ils sont aussi suivis pas leurs sous-traitants.

Suivi des risques physiques liés au réchauffement climatique : l'essentiel du patrimoine, situé en France, bénéficie d'une analyse systématique du risque inondation et d'une couverture catastrophe naturelle. En 2014, un inventaire des actifs situés en zone inondable en cas de crue centennale de la Seine a été réalisé.

L'engagement de réduire de 20 % la consommation énergétique du patrimoine immobilier entre 2006 et 2020 contribue à la prise en compte de l'objectif des 2°C. Il se concrétise à ce jour par la mise en œuvre du scénario patrimonial d'amélioration énergétique du parc immobilier.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

Consommation énergétique estimée du portefeuille : Le taux d'atteinte de l'objectif de réduction de 20 % de la consommation d'énergie du patrimoine immobilier entre 2006 et 2020 est de 48 % à la fin 2017.

FORÊTS

Chiffres clés

Pourcentage du patrimoine forestier labellisé PEFC

Caisse des Dépôts 100 %

CNP Assurances 100 %

Volume de carbone net séquestré en 2017

Caisse des Dépôts 364 930 tCO₂eq pour un patrimoine de 55 000 hectares

CNP Assurances 218 692 tCO₂eq pour un patrimoine de 51 700 hectares

La Société Forestière assure, par mandat, la gestion des patrimoines forestiers respectivement de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances. Elle propose à tous ses clients une gestion durable de leurs forêts, appliquée sur l'ensemble du patrimoine la Caisse des Dépôts et CNP Assurances.

Démarche de gestion durable des forêts

Une gestion 100% durable des forêts

Elle repose sur deux outils :

- Une **charte de gestion durable** mise à jour et validée chaque année contractualisant avec la Caisse des Dépôts et CNP Assurances la mise en œuvre par la Société Forestière de son **manuel de gestion durable** certifié ISO 9001. Le manuel est un outil de travail destiné à harmoniser les actions menées au titre de la gestion durable des forêts, de gouvernance, de pilotage et organisation des relations avec les clients et autres parties prenantes et, enfin, de mise en œuvre de pratiques sylvicoles tenant compte des habitats et espèces remarquables.
- La **certification des forêts** par le *Program for the endorsement of forest certification* qui attribue pour 5 ans le **label PEFC** attestant que le bois est issu de forêts gérées durablement. Toutes les forêts des patrimoines de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances sont labellisées ou en cours de labélisation PEFC.

Sélection des investissements

CNP Assurances et la Caisse des Dépôts intègrent l'analyse ESG au sein de leurs processus d'investissement afin de sélectionner des forêts de qualité ou ayant un potentiel de valeur d'avenir grâce à une gestion durable. De ce fait, l'évaluation des massifs qui ne seraient pas exploités durablement au moment de l'acquisition est réalisée de manière à ce qu'ils le soient une fois en portefeuille dans le but d'obtenir la certification PEFC.

En ce qui concerne ses acquisitions en France, la Caisse des Dépôts est particulièrement attentive à l'identification et au respect des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et de toutes autres zones impliquant un classement d'espèces protégées, ainsi qu'au respect de la loi sur l'eau.

Gestion durable et mesure d'impact

La Société Forestière effectue la collecte et l'analyse des données ESG annuellement pour le compte respectivement de la Caisse des Dépôts et de CNP Assurances.

Les indicateurs suivis sont la séquestration de carbone, la biodiversité et en outre, pour la Caisse des Dépôts, la qualité de la gouvernance des groupements forestiers dont elle est membre.

La mesure de séquestration de carbone reste perfectible et fait l'objet de travaux continus. Pour aller plus loin, la Caisse des Dépôts va mettre en place en 2018 une mesure de la séquestration de carbone inhérente aux ventes de bois de l'année.

La gestion des risques ESG repose principalement sur l'application du manuel de gestion durable de la Société Forestière qui prévoit une surveillance de la croissance des peuplements au regard du climat et la mise en place d'itinéraires sylvicoles appropriés. Les risques sont atténués par la mise en œuvre de bonnes pratiques, notamment environnementales (par exemple : inventaire de zones protégées afin de ne pas leur porter atteinte ; bonnes pratiques associées aux milieux humides). Ces pratiques doivent être transmises à tous les intervenants en forêt lors de l'établissement de contrats de travaux et font l'objet d'un contrôle interne et externe (certification ISO 9001).

L'analyse des **risques physiques liés au changement climatique** porte sur :

- L'impact annoncé de l'évolution locale du climat,
- L'adaptation des essences en place et des cycles de production,
- La répartition géographique des actifs forestiers,
- La diversité des essences.

Cette analyse des risques conduit la Caisse des Dépôts à ne pas investir dans les zones à risque d'incendie comme le Sud Est de la France, à diversifier ses zones d'investissement, notamment en Europe et à remplacer les espèces fragiles par celles qui résistent mieux aux parasites dus au réchauffement.

A ce jour, l'analyse ne permet pas d'identifier la sensibilité financière du patrimoine aux facteurs de risques ESG. Les risques « tempêtes » et « incendie » sont couverts par des assurances.

La Société Forestière intègre les risques de transition dans son analyse des risques ESG. En effet, elle s'attache à étudier les risques réglementaires ainsi que ceux émergeant des évolutions de la disponibilité des ressources naturelles. En outre, au niveau de la Caisse des Dépôts, ces investissements contribuent à la réduction des émissions de GES et ainsi à la réduction des risques de transition.

Promotion des bonnes pratiques

Pour favoriser l'émergence de méthodes de valorisation du carbone en forêt, partagée par tous les acteurs dont les institutionnels, les équipes d'investisseurs dédiés de la Caisse des Dépôts participent à des groupes de place sur le rôle de la forêt et son évolution au regard du développement durable :

- Club carbone forêts géré par I4CE,
- ASSFOR,
- Groupe Bois et collectivités.

La Caisse des Dépôts participe également aux travaux d'I4CE pour la création d'un système de valorisation nationale du carbone forestier, le projet VOCAL.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

Gestion du risque climatique :

La Société Forestière s'est engagée sur les patrimoines de CNP Assurances et de la Caisse des Dépôts dans une démarche de réduction des risques liés au changement climatique. Fin 2017, 50 % du patrimoine forestier de CNP Assurances et 77 % du patrimoine de la Caisse des Dépôts disposent d'un plan intégrant la prise en compte du changement climatique, via notamment la sélection d'espèces résistantes à des températures plus importantes. Ce taux a pour ambition d'atteindre progressivement les 100 % au fur et à mesure du renouvellement des plans

Mesure d'impact climatique :

En 2017, la croissance des arbres de CNP Assurances a permis de stocker 512 258 tonnes de CO₂. Après déduction des bois vendus et de ceux abattus, le bilan net de l'exercice 2017 pour un patrimoine de 51 700 hectares s'élève à 218 692 tonnes de CO₂ qui viennent s'ajouter au stock en place. Il est de 364 930 tCO₂eq stockées net pour un patrimoine de 55 000 hectares de la Caisse des Dépôts.

Gestion durable et préservation de la biodiversité :

La Société Forestière a poursuivi en 2017 les actions qu'elle mène en faveur de la biodiversité. Ceux-ci portent leurs fruits puisque cette année des exemplaires d'Ormes Champêtres adultes, espèce quasiment éradiquée au XX^e siècle par un champignon microscopique, ont été identifiés en forêt de Lancosme, et vont être préservés de toute exploitation.

SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE (SEM)

La Caisse des Dépôts est actionnaire, aux côtés des collectivités territoriales françaises, de sociétés d'économie mixte (SEM) qui interviennent dans des secteurs tels que l'aménagement du territoire, le développement économique, l'immobilier social ou d'activité, la gestion d'équipements publics, etc.

Démarche d'investissement responsable

Le Plan d'investissement à moyen terme 2017-2022 intègre des objectifs ESG sur ce segment d'activité, tels que l'impact social et territorial (création d'emplois, mobilisation des entreprises du territoire). La doctrine d'investissement dans les SEM intègre des indicateurs environnementaux en fonction de l'objet de chaque SEM, par exemple la prévision du nombre de MW produit par les SEM dans le domaine des énergies renouvelables.

Gestion des risques ESG

La bonne gouvernance des SEM et leur impact environnemental sont des critères d'investissement. Dans le cas de nouvelles participations, la Caisse des Dépôts fait évaluer l'impact environnemental de ses investissements dans les Entreprises Publiques Locales (EPL) en constitution, et incite ses partenaires co-investisseurs à privilégier une empreinte environnementale la plus réduite possible. Il est actuellement réfléchi à une Charte de développement durable qui pourrait être demandée pour tout nouvel investissement.

Dialogue actionnarial

La Caisse des Dépôts veille particulièrement aux bonnes pratiques actionnariales ; ses représentants aux instances de gouvernance sont formés dans ce sens, et sensibilisés aux problématiques ESG. Les dirigeants des sociétés sont également incités à engager des actions ESG (signature de pactes, mise en avant d'indicateurs ESG via l'introduction de la démarche de la Charte de développement durable).

Exclusions

La Caisse des Dépôts applique aux SEM les critères d'exclusion communs au Groupe.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

Gestion des risques :

- Un outil de cotation ESG est en cours d'élaboration. Il permettra d'éclairer les décisions d'entrée au capital et d'établir un suivi régulier de la performance extra-financière des sociétés.
- Les critères ESG font l'objet d'une labellisation (label CEEP-CSR, anciennement Discerno) décernée par le Centre européen des Employeurs et Entreprises (CEEP) avec l'appui de la Fédération des EPL, dont la Caisse des Dépôts est un partenaire actif, qui récompense les meilleures pratiques en matière de RSE pour les Entreprises Publiques Locales, dont les Sociétés d'Economie Mixte. Depuis 2008, plus de 100 entreprises européennes - dont 36 françaises - ont été labellisées.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Chiffres clés

Emplois créés

116 450 emplois créés en 2017

La Caisse des Dépôts contribue à la structuration et au développement du secteur de l'économie sociale et solidaire qui représente 10 % du PIB et près de 12,7 % des emplois privés en France.

Son action consiste concrètement à structurer l'écosystème de l'ESS, financer la création, l'accélération et le changement d'échelle des entreprises de l'ESS, et innover notamment par les « contrats à impact social » (CIS) ou encore le HubESS (plate-forme numérique et solution d'accompagnement au changement d'échelle des projets). Pour compléter sa palette d'intervention, la Caisse des Dépôts a créé en 2016 un nouvel outil : le fonds NovESS (d'un objectif de 100 M€) qui investit dans les entreprises de l'ESS en accélération ou en croissance via des tickets significatifs avec des grands investisseurs institutionnels.

Démarche d'investisseur responsable

Les investissements réalisés dans l'économie sociale et solidaire contribuent à la création d'emplois et à la promotion de pratiques solidaires innovantes. Ces investissements directs et indirects sont complétés notamment en mobilisant de l'ingénierie et en finançant des expérimentations pour la structuration du secteur et le développement des entreprises.

Sélection des investissements


Une analyse ESG est effectuée lors des *due diligences* avant entrée dans le vivier. Les projets sont ensuite examinés à l'aune de leurs secteurs d'activités afin d'identifier leurs caractéristiques à impact social et environnemental.

Durant l'investissement

La Caisse des Dépôts veille à faire observer les bonnes pratiques actionnariales et le respect des enjeux RSE des entreprises, notamment via son rôle actif dans les instances de gouvernance.

Mesure d'impact :

L'analyse actuelle à la Caisse des Dépôts est axée sur la mesure de création et de maintien des emplois et du nombre d'entreprises accompagnées.

Un outil d'évaluation et de mesure de la performance sociale et environnementale -  - a été créé en collaboration avec BNP Paribas et INCO. Il est utilisé notamment dans le cadre de la gestion du Fonds NovESS et est adossé à un référentiel structurant pour le secteur de *l'impact investing*. Il

intègre une batterie d'indicateurs extra-financiers classés par domaines d'action sociale et un système de cotation permettant la fixation et le suivi d'objectifs pendant toute la durée de l'investissement.

Mise en œuvre en 2017 : actions et résultats

Mesure d'impact :

Nombre d'emplois créés, d'entreprises créées et soutenues

Indicateurs	2016	2017
Entreprises TPE	53 331	49 562
Entreprises ESS	1 297	1 322
Total entreprises	54 628	50 884
Emplois TPE	98 883	93 374
Emplois ESS	26 109	23 076
Total Emplois	124 992	116 450

ANNEXES

Annexe 1 : Principes pour l'Investissement Responsable

- Principe 1 : Prendre en compte les questions ESG dans leurs processus de décisions en matière d'investissement
- Principe 2 : Prendre en compte les questions ESG dans leurs politiques et leurs pratiques d'actionnaires
- Principe 3 : Demander aux sociétés dans lesquelles ils investissent de publier des rapports sur leurs pratiques ESG
- Principe 4 : Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs
- Principe 5 : Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité
- Principe 6 : Rendre compte de leurs activités et de leurs progrès dans l'application des PRI

Annexe 2 : Charte des investisseurs publics français en faveur du climat

- Principe 1 - Prise en compte des enjeux climatiques dans les décisions d'investissement : Les investisseurs publics français mettent en œuvre des procédures internes d'évaluation et de gestion des risques liés au changement climatique propres à chaque acteur, pleinement intégrées à leur politique d'investissement ou à leurs décisions d'octroi de crédit.
- Principe 2 - Participation au financement de la transition vers une économie bas carbone : Les investisseurs publics français participent activement au financement de la transition vers une économie bas carbone et résiliente face au changement climatique, en tenant compte de leur mandat, de leurs contraintes propres et dans le respect de la subsidiarité vis-à-vis des autres financeurs.
- Principe 3 - Dialogue structuré avec les parties prenantes : Les investisseurs publics français conduisent un dialogue approfondi et structuré avec les entreprises dont ils sont actionnaires, les institutions financières auxquelles ils confient des mandats ou accordent des refinancements, les parties prenantes auxquelles ils octroient des financements, afin d'inciter ces entreprises, institutions financières et parties prenantes à renforcer leurs initiatives en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et ses effets.
- Principe 4 - Diffusion des meilleures pratiques : Les investisseurs publics français participent à la diffusion des meilleures pratiques sur les enjeux touchant à la réduction des risques climatiques et à l'adaptation au changement climatique auprès de leurs pairs, des entreprises et parties prenantes qu'ils financent et des autres parties prenantes qu'ils identifient comme pertinentes.
- Principe 5 - Emission d'instruments financiers dédiés : Les investisseurs publics français valorisent autant que possible leurs actifs ou activités en lien avec la transition bas carbone dans le cadre de leur politique de financement ou de refinancement, notamment, lorsque ce mode de refinancement est pertinent pour eux, en émettant des obligations vertes respectant des standards de marché exigeants.

-
- Principe 6 - Transparence et redevabilité : Les investisseurs publics français s'attachent à rendre compte, par une documentation publique appropriée, des actions engagées en faveur du climat et de la mise en œuvre des présents principes, ainsi que des résultats obtenus.

Annexe 3 : Les recommandations de la TCFD

Gouvernance :

- 1.1 Approche par le Conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat
- 1.2 Description du rôle de la direction dans l'appréhension et la gestion des risques et des opportunités liés au climat

Stratégie :

- 2.1 Description des risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long terme
- 2.2 Description de l'impact potentiel des scénarios climatiques sur le modèle économique, la stratégie, y compris financière
- 2.3 Description de la résilience de la stratégie de l'organisation vis-à-vis de différents scénarios, y compris un scénario 2°C ou inférieur

Gestion des risques :

- 3.1 Description du processus pour identifier et évaluer les risques liés au climat
- 3.2 Description des processus pour gérer ces risques climatiques
- 3.3 Description de l'intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques, à une stratégie plus globale de gestion des risques

Indicateurs et cibles :

- 4.1 Publication d'indicateurs pour évaluer les risques et opportunités liés au climat en ligne avec la stratégie et la gestion des risques de l'entreprise
- 4.2 Publication des *scopes* 1 et 2 et si approprié du *scope* 3 et des risques induits
- 4.3 Description des objectifs fixés par l'entreprise pour piloter les risques, les opportunités et la performance liée au climat

Annexe 4 : Table de correspondance

Article 173 - VI de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Cette table de correspondance fait le lien entre le contenu du bilan "Investissement responsable" 2017 et du Rapport d'Activité et de Développement Durable 2017, et les critères de l'article 173 - VI de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV). Les Principes pour l'Investissement Responsable (Annexe 1), les principes de la charte des investisseurs public français en faveur de climat (Annexe 2), ainsi que les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) (Annexe 3), sont eux aussi intégrés à cette table de correspondance.

Catégorie	Indicateur (Art. 173)	Section(s) du bilan "Investissement responsable" 2017	Section(s) du Rapport D'activité et de Développement Durable 2017 (Promouvoir l'investissement responsable)	Principes pour l'Investissement Responsable	Charte des investisseurs publics français en faveur du climat
Présentation de la démarche générale	Démarche générale concernant la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement et/ou de gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> - Des principes fondés sur la création de valeur à long terme (pp.3-5) - Gouvernance des démarches d'investisseurs responsables (TCFD - 1.1;1.2) (p. 5, 6) - Focus sur le changement climatique (TCFD - 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3) (pp.16-19) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une démarche partagée (TCFD - 1.1; 1.2) (p. 46, 47) 	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6	Principes 1, 2, 3, 4, 5
	Contenu, fréquence et moyens mis en place pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur l'existence de ces critères	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement actionnarial (TCFD - 3.1) (p. 3) - Les initiatives en faveur d'une finance durable (pp. 9-14) - Dialogue actionnarial en faveur du climat (TCFD - 3.1) (p. 17) - Chaque classe d'actifs (TCFD - 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3) (pp. 20-58) 	<ul style="list-style-type: none"> - Dialogue actionnarial en faveur du climat (TCFD - 3.1) (p. 50, 51) - Deux principes d'action (p. 48, 49) 	Principes 1, 2, 3	Principes 3, 4, 6
	Adhésion à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label ESG	<ul style="list-style-type: none"> - Transparence et contribution à la diffusion de bonnes pratiques (pp. 8-15) 	-	Principes 1, 3, 4, 5, 6	Principes 1, 3, 4, 6
	Procédures internes pour identifier les risques ESG et l'exposition des activités à ces derniers	<ul style="list-style-type: none"> - Politique d'exclusion (p. 3) - Chaque classe d'actifs (TCFD - 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3) (pp. 20-58) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une démarche partagée (TCFD - 1.1; 1.2) (p. 46, 47) 	Principes 1, 2	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6
Analyse de mise en œuvre	Critères ESG : nature, raisons du choix de ces critères, risques associés au changement climatique, contribution de ces critères à l'atteinte des objectifs de la TEE	<ul style="list-style-type: none"> - Politique d'exclusion (p. 3) - Focus sur le changement climatique (TCFD - 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3) (pp.16-19) - Chaque classe d'actifs (TCFD - 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3) (pp. 20-58) 	<ul style="list-style-type: none"> - Chapitre promouvoir l'investissement responsable (TCFD - 1.1 ; 1.2 ; 2.3 ; 3.1) (p. 46 - 51) 	Principes 1, 2	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6
	Informations utilisées pour l'analyse : données financières ou extra-financières, analyses internes ou externes, notations, autres informations	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque classe d'actifs (TCFD - 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3) (pp. 20-58) 	-	Principes 1, 2	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6
	Méthodologie et résultats de l'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque classe d'actifs (TCFD - 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3) (pp. 20-58) 	<ul style="list-style-type: none"> - Focus sur le changement climatique (TCFD - 2.3; 3.2; 4.1 ; 4.2) (p.50-51) 	Principes 1, 2	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6

Réactions / changements effectués suite à l'analyse	Intégration dans la politique d'investissement, cohérence avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique, cibles indicatives, conséquences sur les décisions d'investissement ou d'engagement	<ul style="list-style-type: none"> - Un déploiement approfondi en 2017 (p. 6, 7) - Focus sur le changement climatique (TCFD - 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3) (pp. 16-19) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un déploiement approfondi en 2017 (p.48) - Focus sur le changement climatique (TCFD - 2.3; 3.2; 4.1 ; 4.2) (p.50-51) 	Principes 1, 4, 6	Principes 1, 2, 3, 4, 5
	Stratégie d'engagement : politiques d'engagement vis-à-vis des émetteurs et des sociétés de gestion le cas échéant, et bilan de ces politiques	<ul style="list-style-type: none"> - Chaque classe d'actifs (TCFD - 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3) (pp. 20-58) 	<ul style="list-style-type: none"> - Une démarche partagée (TCFD - 1.1; 1.2) (p. 46, 47) - Focus sur le changement climatique (TCFD - 2.3; 3.2; 4.1 ; 4.2) (p.50-51) 	Principes 1, 2	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6

